

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1013

6 avril 2016

SOMMAIRE

BBA International Investments Sàrl	48618	Episo 3 Blue Acht S.à r.l.	48606
BOW Luxembourg S.A.	48618	Episo 3 Tree Luxembourg Holding S.à r.l. ...	48619
Brandenburg Properties 5 S.à r.l.	48602	Euroports Holdings S.à r.l.	48618
Bremner Fundamental Investments S.à r.l. ..	48604	Evermarj Holding	48618
BRP Luxembourg Holdings II S.à r.l.	48614	Exeter/GIC Almere 1 (Netherlands) S.à r.l. ..	48606
Buro Center Kiem S.A.	48614	Exeter/GIC Investment HoldCo 1 S.à r.l.	48606
BV Acquisitions PS S.à r.l.	48614	Exeter/GIC Investment HoldCo 1 S.à r.l.	48619
ColSilverbird A S.à r.l.	48610	Financial Services S.à r.l.	48619
ColSilverbird A S.à r.l.	48607	Grohe Luxembourg Four S.A.	48624
ColSilverbird B S.à r.l.	48610	Grohe Luxembourg Three S.à r.l.	48624
Compagnie Financière de la Sûre S.A.	48606	Kale SCI	48598
ContourGlobal Power Holdings S.A.	48611	KHDB Management S.A.	48599
Coster Invest S.A.	48606	Kleopatra Holdings 1	48578
Dundee International (Luxembourg) Invest- ments 12 S.à r.l.	48622	Para Mies R.E. S.à r.l.	48600
		ProLogis UK IV S.à r.l.	48600

Kleopatra Holdings 1, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 173.463.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of December, before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Kleopatra Holdings 1 S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 173.463 (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary then residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 27 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial C) n° 210 of 29 January 2013. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time on 14 June 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Beck notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg published in the Mémorial C n° 1907 of 7 August 2013.

The Meeting is chaired by Eva Koczorowski, TMF employee, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders have been duly and validly convened to the Meeting by convening notices sent by registered mail and e-mail on December 8th, 2015;

II. that the names of the shareholders of the Company and the number of shares they hold are indicated on an attendance list. Said attendance list, signed by the shareholders, their proxyholders, as the case may be, the Bureau and the undersigned notary, together with the powers of attorney of the represented shareholders, signed ne varietur by the proxyholders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purposes of registration;

III. that it appears from the said attendance list established and certified by the members of the Bureau that 96.94% of the total shares are present or represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholders present and represented;

IV. that the Company has an issued share capital of one million seven hundred seventy nine thousand nine hundred eighty five Euro (EUR 1,779,985) consisting of:

a) one million seven hundred seventy nine thousand nine hundred and eighty four (1,779,984) ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each; and

b) one (1) management share with a nominal value of one euro (EUR 1); and

V. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. consideration of the report of the Managing Shareholder prepared in accordance with Article 32-3 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, and attached as Annex 2, with respect to the issue of shares under the authorised share capital of the Company and the suppression of statutory pre-emption rights for such shares;

2. change of the par value of the shares of the Company from EUR 1 to EUR 0.1;

3. as a consequence of resolution 2, a reduction in capital of the Company without distribution, by the decrease of the share capital from EUR 1,779,985 consisting of 1,779,984 ordinary shares and one management share of EUR 1 each to EUR 177,998.50 consisting of 1,779,984 shares and one management share of EUR 0.1 each, with the allocation of the difference of EUR 0.9 per share to the class A share premium account created in item 6 below;

4. conversion of one million seven hundred seventy nine thousand nine hundred and eighty four (1,779,984) ordinary shares of the Company with a par value of ten cents (EUR 0.1) each into one million seven hundred seventy nine thousand nine hundred and eighty four (1,779,984) class A shares of the Company with a par value of ten cents (EUR 0.1) each having the rights attributed to the Class A Shares in the restated articles of association of the Company;

5. creation of Class B Shares with a par value of ten cents (EUR 0.1) each, Class C1 Shares with a par value of ten cents (EUR 0.1) each, and Class C2 Shares with a par value of ten cents (EUR 0.1) each, (none of which shall be issued at this Meeting) each having the rights attributed to such shares in the restated articles of association of the Company;

6. creation of a share premium account of each class of shares of the Company combined, and creation of a share premium account for each of the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C1 Shares and the Class C2 Shares;

7. creation of a special equity reserve account (account 115 “apport en capitaux propres non rémunérés par des titres” of the Luxembourg Chart of Accounts provided for by the Grand Ducal regulation of 10 June 2009) for each of the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C1 Shares and the Class C2 Shares;

8. subsequent amendment and full restatement of the articles of association of the Company (without change to the objects clause); and

9. miscellaneous.

VI. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting hereby resolves to approve the report of the Managing Shareholder prepared in accordance with Article 32-3 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, with respect to the issue of shares under the authorised share capital of the Company and the suppression of statutory pre-emption rights for such shares.

Votes in favour 79.96 %

Votes against 0 %

Abstain 20.04 %

The required vote in favor of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

Second resolution

The Meeting hereby resolves to approve the change of the par value of the shares of the Company from EUR 1 to EUR 0.1.

Votes in favour 79.96 %

Votes against 0 %

Abstain 20.04 %

The required vote in favor of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

Third resolution

The Meeting resolves to, as a consequence of resolution 2, reduce the capital of the Company without distribution, by the decrease of the share capital from EUR 1,779,985 consisting of 1,779,984 ordinary shares and one management share of EUR 1 each to EUR 177,998.50 consisting of 1,779,984 shares and one management share of EUR 0.1 each, and to allocate the difference of EUR 0.9 per share to the class A share premium account created in item 6 below.

Votes in favour 79.96 %

Votes against 0 %

Abstain 20.04 %

The required vote in favor of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

Fourth resolution

The Meeting hereby resolves to convert one million seven hundred seventy nine thousand nine hundred and eighty four (1,779,984) ordinary shares of the Company with a par value of ten cents (EUR 0.1) each into one million seven hundred seventy nine thousand nine hundred and eighty four (1,779,984) class A shares of the Company with a par value of ten cents (EUR 0.1) each having the rights attributed to the Class A Shares in the restated articles of association of the Company.

Votes in favour 79.96 %

Votes against 0 %

Abstain 20.04 %

The required vote in favor of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

Fifth resolution

The Meeting resolves to acknowledge and approve the creation of Class B Shares with a par value of ten cents (EUR 0.1) each, Class C1 Shares with a par value of ten cents (EUR 0.1) each, and Class C2 Shares with a par value of ten cents (EUR 0.1) each, (none of which shall be issued at this Meeting) each having the rights attributed to such shares in the restated articles of association of the Company.

Votes in favour 79.96 %

Votes against 0 %

Abstain 20.04 %

The required vote in favor of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

Sixth resolution

The Meeting hereby resolves to approve (i) the creation of a share premium account of each class of shares of the Company combined, and (ii) the creation of each of the Class A share premium account, the Class B share premium account, the Class C1 share premium account and the Class C2 share premium account.

Votes in favour 79.96 %

Votes against 0 %

Abstain 20.04 %

The required vote in favor of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

Seventh resolution

The Meeting hereby resolves to approve the creation of a special equity reserve account (account 115 “apport en capitaux propres non rémunérés par des titres” of the Luxembourg Chart of Accounts provided for by the Grand Ducal regulation of 10 June 2009) for each of the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C1 Shares and the Class C2 Shares.

Votes in favour 79.96 %

Votes against 0 %

Abstain 20.04 %

The required vote in favor of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

Eighth resolution

The Meeting resolves to approve the subsequent amendment and full restatement of the articles of association of the Company (without change to the objects clause) such that the articles take the form of the articles as follows:

“I. Name - Types of shareholders - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name / Types of Shareholders.

1.1 The name of the corporate partnership limited by shares is “Kleopatra Holdings 1” (the Company). The Company is a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company's shareholders are (i) Kleopatra Holdings GP S.A., a public limited company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Trade and Companies register number R.C.S. Luxembourg B168839 (the Managing Shareholder) and (ii) the limited shareholders (associés commanditaires) upon incorporation of the Company and any person or entity that becomes a limited shareholder (associés commanditaires) from time to time (collectively the Limited Shareholders).

1.3 The Managing Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

1.4 The Limited Shareholders are liable up to the amount of the capital committed by them to the Company on subscribing for the shares.

1.5 The Limited Shareholders and the Managing Shareholder are, in the Articles, collectively referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company's registered office is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the Managing Shareholder. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Managing Shareholder. If the Managing Shareholder determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any

company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector, the Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may issue convertible funding instruments and warrants. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. The Company may issue warrants or any other instrument which allows the holder of such instrument to subscribe for shares in the Company.

3.3 The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Shareholders.

4.3 More specifically, in the event of death as well as in the case of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Managing Shareholder from acting as manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that the Supervisory Board (as defined in article 11.1.) appoints an administrator (who need not be a shareholder), to adopt urgent measures and those of ordinary administration until a General Meeting as defined in article 9.1. is held. The administrator must convene the General Meeting within fifteen (15) days of his appointment. At the General Meeting, the shareholders must appoint a successor manager in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of the Articles and without the consent of the Managing Shareholder. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The issued share capital is set at one hundred seventy-seven thousand nine hundred ninety-eight Euro and fifty cents (EUR 177,998.50), represented by fully paid-up shares, all having a nominal value of ten cents (EUR 0.1) each, consisting of:

a) one million seven hundred seventy nine thousand nine hundred eighty four (1,779,984) Class A Shares (the Class A Shares); and

b) one (1) management share (the Management Share).

5.2 In addition to the subscribed share capital, the Company shall have an authorised share capital of ten million Euro (EUR 10,000,000) which will consist in a maximum of:

a) seventy million (70,000,000) Class A Shares, with a par value of ten cents (EUR 0.1.-) each;

b) ten million (10,000,000) Class B Shares, with a par value of ten cents (EUR 0.1.-) each (the Class B Shares);

c) ten million (10,000,000) Class C1 Shares, with a par value of ten cents (EUR 0.1.-) each (the Class C1 Shares); and

d) ten million (10,000,000) Class C2 Shares, with a par value of ten cents (EUR 0.1.-) each (the Class C2 Shares).

5.3 The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C1 Shares, the Class C2 Shares and the Management Share are collectively referred to as the Shares and individually as a Share.

5.4 All Class A Shares shall be identical in all respects and shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets which are allocated to such Class A Shares. All Class A Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Managing Shareholder so directs, be cancelled with the effect that the issued number of Class A Shares is reduced.

5.5 All Class B Shares shall be identical in all respects and shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets which are allocated to such Class B Shares. All Class B Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Managing Shareholder so directs, be cancelled with the effect that the issued number of Class B Shares is reduced.

5.6 All Class C1 Shares shall be identical in all respects and shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets which are allocated to such Class C1 Shares. All Class C1 Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Managing Shareholder so directs, be cancelled with the effect that the issued number of Class C1 Shares is reduced.

5.7 All Class C2 Shares shall be identical in all respects and shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets which are allocated to such Class C2 Shares. All Class C2 Shares purchased or otherwise acquired

by the Company shall, if the Managing Shareholder so directs, be cancelled with the effect that the issued number of Class C2 Shares is reduced.

5.8 All Management Shares shall be identical in all respects and shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets which are allocated to such Management Shares.

5.9 The share capital may be increased or decreased on one or several occasions by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. Management Shares may not be redeemed and will not be convertible into any other Shares.

5.10 The Managing Shareholder is authorised, for a period of five (5) years from the date of the deed amending the Articles creating this authorised share capital to:

a) increase the current share capital once or several times up to and within the limits of the authorised capital by the issue of a maximum of each of the above mentioned new Shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, or in any other manner;

b) limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons authorised to subscribe for the new Shares; and

c) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the register of the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C1 Shares and the Class C2 Shares and the Articles accordingly.

5.11 The Managing Shareholder may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

5.12 The authorised share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles set by the Articles or, as the case may be, the Law.

5.13 In respect of each class of Shares combined, there is hereby created (i) a share premium account to which the funds received from time to time as premium shall be allocated, and (ii) a special equity reserve account to which the funds received from time to time as a contribution without share issuance shall be allocated. Unless specified as a contribution to an individual account referred to in Article 5.14 or 5.21 below, all contributions to the share premium account and special equity reserve account shall be allocated to the account in this article 5.13 and be applicable to all Shares.

5.14 The Company may maintain a special share premium account for the Class A Shares (the Class A Share Premium Account), and there shall be recorded to such account the amount or value of any premium paid up on the Class A Shares (the Class A Share Premium). Amounts so recorded to the Class A Share Premium Account will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class A Share Premium and any amount on the Class A Share Premium Account, subject only to any restrictions contained in any applicable law, will be available for distribution to the holders of the Class A Shares only, as set out in these Articles.

5.15 The Company may maintain a special share premium account for the Class B Shares (the Class B Share Premium Account), and there shall be recorded to such account the amount or value of any premium paid up on the Class B Shares (the Class B Share Premium). Amounts so recorded to the Class B Share Premium Account will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class B Share Premium and any amount on the Class B Share Premium Account, subject only to any restrictions contained in any applicable law, will be available for distribution to the holders of the Class B Shares only, as set out in these Articles.

5.16 The Company may maintain a special share premium account for the Class C1 Shares (the Class C1 Share Premium Account), and there shall be recorded to such account the amount or value of any premium paid up on the Class C1 Shares (the Class C1 Share Premium). Amounts so recorded to the Class C1 Share Premium Account will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class C1 Share Premium and any amount on the Class C1 Share Premium Account, subject only to any restrictions contained in any applicable law, will be available for distribution to the holders of the Class C1 Shares only, as set out in these Articles.

5.17 The Company may maintain a special share premium account for the Class C2 Shares (the Class C2 Share Premium Account), and there shall be recorded to such account the amount or value of any premium paid up on the Class C2 Shares (the Class C2 Share Premium). Amounts so recorded to the Class C2 Share Premium Account will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class C2 Share Premium and any amount on the Class C2 Share Premium Account, subject only to any restrictions contained in any applicable law, will be available for distribution to the holders of the Class C2 Shares only, as set out in these Articles.

5.18 The Company may maintain a special equity reserve account (account 115 “apport en capitaux propres non rémunérés par des titres” of the Luxembourg Chart of Accounts provided for by the Grand Ducal regulation of 10 June 2009 (Account 115)) for the Class A Shares (the Class A Special Equity Account), and there shall be recorded to such account the amount or value of any monies paid up on the Class A Shares other than upon a share issuance (the Class A Special Equity). Amounts so recorded to the Class A Special Equity Account will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class A Special Equity and any amount on the Class A Special Equity Account, subject only to any restrictions contained in any applicable law, will be available for distribution to the holders of the Class A Shares only, as set out in these Articles.

5.19 The Company may maintain an Account 115 for the Class B Shares (the Class B Special Equity Account), and there shall be recorded to such account the amount or value of any monies paid up on the Class B Shares other than upon a share issuance (the Class B Special Equity). Amounts so recorded to the Class B Special Equity Account will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class B Special Equity and any amount on the Class B Special Equity Account, subject only to any restrictions contained in any applicable law, will be available for distribution to the holders of the Class B Shares only, as set out in these Articles.

5.20 The Company may maintain an Account 115 for the Class C1 Shares (the Class C1 Special Equity Account), and there shall be recorded to such account the amount or value of any monies paid up on the Class C1 Shares other than upon a share issuance (the Class C1 Special Equity). Amounts so recorded to the Class C1 Special Equity Account will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class C1 Special Equity and any amount on the Class C1 Special Equity Account, subject only to any restrictions contained in any applicable law, will be available for distribution to the holders of the Class C1 Shares only, as set out in these Articles.

5.21 The Company may maintain an Account 115 for the Class C2 Shares (the Class C2 Special Equity Account), and there shall be recorded to such account the amount or value of any monies paid up on the Class C2 Shares other than upon a share issuance (the Class C2 Special Equity). Amounts so recorded to the Class C2 Special Equity Account will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class C2 Special Equity and any amount on the Class C2 Special Equity Account, subject only to any restrictions contained in any applicable law, will be available for distribution to the holders of the Class C2 Shares only, as set out in these Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's shares are divided into Class A Shares, Class B Shares, Class C1 Shares, Class C2 Shares and a Management Share.

6.2 The Company recognises only one (1) owner per complete Share or fraction of a Share.

6.3 Save for any provisions set out in any securityholders agreement that may be entered into from time to time, between and amongst others, the Company and its Shareholders (a Securityholders Agreement), all shares vote together and each holder of shares may cast its votes in any manner it chooses.

6.4 The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.5 A register of Shares shall be kept at the registered office and may be examined by any Shareholder on request.

6.6 A Share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

- (i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or
- (ii) any authorised representative of the Company,

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7 Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer. The Company may sign a document recording the agreement between the transferor and transferee on behalf of either the transferor or the transferee if given authority to do so under any power of attorney granted in any Securityholders Agreement or otherwise.

6.8 Any transfer of Shares shall be subject to (i) any transfer restrictions included in any Securityholders Agreement or any other agreement entered into by all of, alternatively a majority of, the shareholders and the Company from time to time (excluding for the sake of clarity, individual share subscription agreements) and (ii) the notification of such restrictions by the transferor to the transferee and the Company.

6.9 Shares may be issued in denominations of less than one Share. Fractional Shares shall have the same rights on a fractional basis as whole Shares, provided that Shares shall only be able to vote if the number of fractional Shares may be aggregated into one or more whole Shares.

6.10 The Company may redeem its own Shares within the limits set out in the Law.

II. Management - Representation

Art. 7. Management.

7.1 The Company shall be managed by the Managing Shareholder for the duration of the Company, unless the provisions of article 4.3. apply or the Managing Shareholder is dismissed or resigns for legitimate cause.

7.2 All powers not expressly reserved to the Shareholders or the Supervisory Board by the Law or the Articles fall within the competence of the Managing Shareholder, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

7.3 The Managing Shareholder may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

7.4 The Managing Shareholder shall be authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more officers or other agents, acting either individually or jointly.

7.5 Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its Managing Shareholder must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of

business. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the Managing Shareholder or any officer of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 8. Representation.

8.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the Managing Shareholder.

8.2 The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the Managing Shareholder.

IV. General meetings of shareholders

Art. 9. Powers and voting rights.

9.1 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

9.2 Each Share entitles the holder to one (1) vote on all matters on which Shareholders have the right to vote.

Art. 10. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

10.1 The Shareholders may be convened to General Meetings by the Managing Shareholder or by the Supervisory Board. The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from Shareholders representing more than one-tenth of the share capital.

10.2 Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders and all bondholders (if any) at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

10.3 General Meetings shall be held at such place and time as specified in the notices.

10.4 If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

10.5 A Shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

10.6 Any Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to a participation in person at the meeting.

10.7 Any Shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

10.8 Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote of all Shareholders at a meeting where at least half of the Shares are present or represented and all of the Management Shares are present or represented.

10.9 An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if: (i) at least one-half of the share capital is present or represented, (ii) at least one half of the Class A Shares is present or represented, and (iii) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast, which shall include the consent of the Managing Shareholder unless otherwise specified by these Articles. If the Managing Shareholder is dismissed for legitimate cause (cause légitime), any amendment to article 1 of the Articles shall not require the consent of the Managing Shareholder.

10.10 Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders and bondholders (if any).

V. - Supervision - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 11. Supervisory Board / Réviseurs d'entreprises.

11.1 The Company shall be supervised by a supervisory board of at least three (3) members (the Supervisory Board), who need not be Shareholders.

11.2 When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés) who will then replace the Supervisory Board.

11.3 The General Meeting shall appoint the members of the Supervisory Board / approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

11.4 The Supervisory Board must appoint a chairperson from among its members and may choose a secretary.

11.5 The Supervisory Board shall meet at the request of the Managing Shareholder or any of its members.

11.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

11.7 No notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda of the meeting. A member of the Supervisory Board may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Supervisory Board.

11.8 Any member of the Supervisory Board may grant to another member of the Supervisory Board a power of attorney in order to be represented at any Supervisory Board meeting.

11.9 The Supervisory Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Supervisory Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the members present or represented. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote. Supervisory Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all members present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

11.10 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

11.11 Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Supervisory Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

11.12 The members of the Supervisory Board may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1 The financial year begins on the first (1st) of October and ends on the thirtieth (30th) of September of each year.

12.2 Each year, the Managing Shareholder must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officer(s), the Managing Shareholder and Supervisory Board members to the Company.

12.3 One month before the annual General Meeting, the Managing Shareholder shall provide the Supervisory Board with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The Supervisory Board shall then prepare a report setting out its proposals.

12.4 The annual General Meeting shall be held at the registered office or any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the 10th day of October of each year at 4p.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

12.5 The annual General Meeting may be held abroad if, in the Managing Shareholder's absolute discretion, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1 Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

13.2 The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend (in which case the approval of the Managing Shareholder is required), to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

13.3 Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Managing Shareholder must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Managing Shareholder must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) the Supervisory Board or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Managing Shareholder which must verify whether the above conditions have been met.

13.4 Where the Company distributes securities in kind to shareholders, the Managing Shareholder may require as a condition of distribution of such securities that the shareholders execute and deliver such documents as the Managing Shareholder may deem necessary or appropriate to ensure compliance with the securities laws of any jurisdiction which

apply to such distribution and any further transfer of the distributed securities, and may appropriately legend the certificates which represent such securities to reflect any restriction on transfer with respect to such laws.

13.5 Notwithstanding anything to the contrary herein, the distribution of dividends or any other distributions made by the Company, shall be carried out in accordance with the Law, the distribution provisions of any Securityholders Agreement and always in accordance with the payment waterfall specified in article VII of these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

14.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the Shareholders in proportion to the shares held by each of them and always in accordance with the payment waterfall specified in article VII of these Articles.

VII. Payment waterfall

15.1 Subject to any additional provisions agreed in any Securityholders Agreement from time to time all Distributions shall be allocated among the holders of the Shares on a pari passu basis such that:

(i) the holder of the Management Share receives an amount equal to the par value of the Management Share plus one Euro;

(ii) the holders of Class A Shares receive an amount of Aggregate Distributions equal to the Class A Amount pro rata to the number of Class A Shares held by each of them as of the date of such Distribution;

(iii) the holders of Class B Shares receive an amount of Aggregate Distributions equal to the Class B Amount pro rata to the number of Class B Shares held by each of them as of the date of such Distribution;

(iv) the holders of Class C1 Shares receive an amount of Aggregate Distributions equal to the Class C1 Amount pro rata to the number of Class C1 Shares held by each of them as of the date of such Distribution;

(v) the holders of Class C2 Shares receive an amount of Aggregate Distributions equal to the Class C2 Amount pro rata to the number of Class C2 Shares held by each of them as of the date of such Distribution;

where:

A-B Amount means an amount equal to the lesser of (i) Relevant Proceeds; and (ii) EUR 599,500,000 (five hundred ninety-nine million five hundred thousand euro);

A-B-C1 Amount means an amount equal to the lesser of (A) the difference of (i) Relevant Proceeds less (ii) the A-B Amount; and (B) EUR500,000,000 (five hundred million euro);

A-B-C2 Amount an amount equal to the difference of (i) the Relevant Proceeds less (ii) the sum of (x) the A-B Amount plus (y) the A-B-C1 Amount;

Aggregate Distributions means, as of any date of determination, without double counting, the aggregate amount of all Distributions made by the Company as of such date excluding (a) all Distributions made or declared by the Company prior to the Third A&R Date and (b) all Distributions made by the Company to the holder of the Management Share;

Class A Amount is an amount equal to the difference of (a) the Aggregate Distributions less (b) the sum of (i) the Class B Amount; the Class C1 Amount and the Class C2 Amount;

Class A Costs means an amount equal to the greater of (a) the costs and expenses incurred by the Company and the Managing Shareholder exclusively in connection with the investment in the Group by the holders of Class A Shares as determined by the board of directors of the Managing Shareholder in good faith; and (b) zero;

Class B/A-B Percentage means a percentage equal to the product of (A) 100 multiplied by (B) the quotient of (i) the total number of issued and outstanding Class B Shares, divided by (ii) the sum of the total number of issued and outstanding Class A Shares and Class B Shares;

Class B Amount is an amount equal to the sum of:

(A) an amount equal to the product of (x) the Class B/A-B Percentage, multiplied by (y) the A-B Amount;

(B) an amount equal to the product of (x) the Class B/A-B-C1 Percentage, multiplied by (y) the A-B-C1 Amount;

(C) an amount equal to the product of (x) the Class B/A-B-C2 Percentage, multiplied by (y) the A-B-C2 Amount;

(D) an amount equal to the product of (x) the difference of (i) the Class B/A-B Percentage less (ii) the Class B/A-B-C1 Percentage, multiplied by (y) the A-B-C1 Amount; and

(E) an amount equal to the product of (x) the difference of (i) the Class B/A-B Percentage less (ii) the Class B/A-B-C2 Percentage, multiplied by (y) the A-B-C2 Amount;

Class B/A-B-C1 Percentage means a percentage equal to the product of (A) 100 multiplied by (B) the quotient of (i) the total number of issued and outstanding Class B Shares, divided by (ii) the sum of the total number of issued and outstanding Class A Shares, Class B Shares and Class C1 Shares;

Class B/A-B-C2 Percentage means a percentage equal to the product of (A) 100 multiplied by (B) the quotient of (i) the total number of issued and outstanding Class B Shares, divided by (ii) the sum of the total number of issued and outstanding Class A Shares, Class B Shares and Class C2 Shares;

Class C1 Amount is an amount equal to the product of (a) the Class C1 Percentage, multiplied by (b) the A-B-C1 Amount; and

Class C2 Amount is an amount equal to the product of (a) the Class C2 Percentage, multiplied by (b) the A-B-C2 Amount.

Class C1 Percentage means a percentage equal to the product of (A) 100 multiplied by (B) the quotient of (i) the total number of issued and outstanding Class C1 Shares, divided by (ii) the sum of the total number of issued and outstanding Class A Shares, Class B Shares and Class C1 Shares;

Class C2 Percentage means a percentage equal to the product of (A) 100 multiplied by (B) the quotient of (i) the total number of issued and outstanding Class C2 Shares, divided by (ii) the sum of the total number of issued and outstanding Class A Shares, Class B Shares and Class C2 Shares;

Distribution means any distribution, payment or repayment made by the Company to a shareholder (directly or indirectly) in respect of the Shares, whether in cash, property or securities and whether by liquidating distribution or otherwise; provided that none of the following shall be deemed a Distribution for the purposes of this defined term: (i) any such distribution in connection with a recapitalisation or exchange of the Shares; (ii) any such distribution in connection with an ownership interest dividend or split; (iii) any such distribution in connection with an exercise or exchange of Shares in accordance with their terms; and (iv) any fee or remuneration paid to such shareholder in such shareholder's capacity as an employee, officer, consultant or other provider of services to the Managing Shareholder, the Company or any Group subsidiary;

Group means the Managing Shareholder, the Company and their respective subsidiary undertakings from time to time, excluding any Management Pooling Vehicle (as relevant), provided that, for the avoidance of doubt, the TPEC Trust shall not be deemed a member of the Group;

Management Pooling Vehicle means any company (including any subsidiary undertaking of the Managing Shareholder and/or the Company) formed in connection with the issuance of any management equity under any management incentive plan;

Relevant Proceeds means the sum of (i) the Aggregate Distributions; plus (ii) VCPP Proceeds; plus (iii) Class A Costs;

Third A&R Date means the date of the passing of the deed of amendment to the Articles to insert this article VII;

TPEC Trust means the Kloeckner TPEC Trust;

VCPP means the incentive programme for senior executives of the Group as adopted by the board of directors of the Managing Shareholder; and

VCPP Proceeds means an amount equal to the greater of (a) all amounts declared and paid by the Company or any of its affiliates to participants of the VCPP following the Third A&R Date in accordance with the terms thereof; and (b) zero.

VIII. General provision

16.1 Notices and communications are made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Supervisory Board meetings may also be granted by a member of the Supervisory Board, in accordance with such conditions as may be accepted by the Supervisory Board.

16.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, shall constitute one and the same document.

16.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the Shareholders from time to time."

Votes in favour 79.96 %

Votes against 0 %

Abstain 20.04 %

The required vote in favor of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, at the request of the appearing parties, the present deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Pétange, on the date stated hereinabove.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representatives of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois de décembre, par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Kleopatra Holdings 1 S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.463 (la Société).

La Société a été constituée le 27 novembre 2012 suivant un acte passé devant Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial C) numéro 210 du 29 janvier 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 14 juin 2013 suivant acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 1907 du 7 août 2013.

L'Assemblée est présidée par Eva Koczorowski, employée TMF, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le Président).

Le Président a nommé en tant que secrétaire Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée, a nommé Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que scrutateur (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont ensemble désignés comme le Bureau.

Le Bureau ainsi constitué, le Président prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires ont été dûment convoqués à la présente assemblée par lettre recommandée et e-mail envoyés le 08 décembre 2015;

II. les noms des actionnaires de la Société et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires, leurs mandataires le cas échéant, le Bureau et le notaire instrumentant, ainsi que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal aux fins de l'enregistrement;

III. il ressort de ladite liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que 96.94% du nombre total d'actions sont présents ou représentés à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour qui a été préalablement communiqué aux actionnaires présents et représentés;

IV. la Société dispose d'un capital social d'un million sept cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 1.779.985) composé de:

a) un million sept cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatre (1.779.984) actions ordinaires d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune; et

b) une (1) action de commandité d'une valeur nominale de un euro (EUR 1); et

V. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. examen du rapport de l'Actionnaire Commandité préparé conformément à l'Article 32-3 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et joint en Annexe 2, concernant l'émission d'actions dans le cadre du capital autorisé de la Société et la suppression des droits de préemption statutaires pour lesdites actions;

2. changement de la valeur nominale des actions de la Société de EUR 1 à EUR 0,10;

3. en conséquence de la résolution 2, diminution du capital social sans distribution, par la diminution du capital social du montant de EUR 1.779.985 représenté par 1.779.984 actions ordinaires de la Société et une action de commandité d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, au montant de EUR 177.998,50 représenté par 1.779.984 actions de la Société et une action de commandité d'une valeur nominale de EUR 0,10 chacune, avec affectation de la différence s'élevant à EUR 0,90 par action au compte de prime d'émission de classe A créé au point 6 ci-dessous;

4. conversion de un million sept cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt- quatre (1.779.984) actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10) chacune, en un million sept cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatre (1.779.984) actions de classe A de la Société d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10) chacune, ayant les droits attribués aux Actions de Classe A dans les statuts de la Société reformulés;

5. création d'Actions de Classe B, d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10) chacune, d'Actions de Classe C1, d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10) chacune, et d'Actions de Classe C2, d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10) chacune, (aucune desdites actions n'étant émise lors de la présente Assemblée), chacune ayant les droits attribués auxdites actions dans les statuts de la Société reformulés;

6. création d'un compte de prime d'émission commun au titre de chaque classe d'actions de la Société, et création d'un compte de prime d'émission au titre des Actions de Classe A, des Actions de Classe B, des Actions de Classe C1 et des Actions de Classe C2;

7. création d'un compte spécial de réserve de capitaux propres (compte 115 «apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable luxembourgeois tel que prévu par le Règlement grand-ducal du 10 juin 2009) au titre des Actions de Classe A, des Actions de Classe B, des Actions de Classe C1 et des Actions de Classe C2;

8. modification subséquente et refonte complète des statuts de la Société (sans modification de la clause d'objet social);
et

9. divers.

VI. L'Assemblée a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée décide, par les présentes, d'approuver le rapport de l'Actionnaire Commandité, préparé conformément à l'Article 32-3 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales concernant l'émission d'actions dans le cadre du capital autorisé de la Société et la suppression des droits de préemption statutaires pour lesdites actions.

Votes pour 79.96%

Votes contre 0%

Abstention 20.04%

Le vote en faveur de la résolution exigé étant exprimé, le Président déclare la résolution adoptée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, par les présentes, d'approuver le changement de la valeur nominale des actions de la Société de un euro (EUR 1) à dix centimes d'euro (0,10)

Votes pour 79.96%

Votes contre 0%

Abstention 20.04%

Le vote en faveur de la résolution exigé étant exprimé, le Président déclare la résolution adoptée.

Troisième résolution

L'Assemblée décide, en conséquence de la résolution 2, de réduire le capital social sans distribution, par la diminution du capital social du montant de un million sept cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 1.779.985) représenté par un million sept cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatre (1.779.984) actions ordinaires de la Société et une (1) action de commandité d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, au montant de cent soixante-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et cinquante centimes d'euro (EUR 177.998,50) représenté par un million sept cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatre (1.779.984) actions ordinaires de la Société et une (1) actions de commandité d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10) chacune, puis d'affecter la différence s'élevant à quatre-vingt-dix centimes d'euro (0,90) par action au compte de prime d'émission de classe A créé au point 6 ci-dessous.

Votes pour 79.96%

Votes contre 0%

Abstention 20.04%

Le vote en faveur de la résolution exigé étant exprimé, le Président déclare la résolution adoptée.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide, par les présentes, de convertir un million sept cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatre (1.779.984) actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10) chacune, en un million sept cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatre (1.779.984) actions de classe A de la Société d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10) chacune, ayant les droits attribués aux Actions de Classe A dans les statuts de la Société reformulés.

Votes pour 79.96%

Votes contre 0%

Abstention 20.04%

Le vote en faveur de la résolution exigé étant exprimé, le Président déclare la résolution adoptée.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte et d'approuver la création d'Actions de Classe B, d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10) chacune, d'Actions de Classe C1, d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10) chacune, et d'Actions de Classe C2, d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10) chacune, (aucune desdites actions n'étant émises lors de la présente Assemblée), chacune ayant les droits attribués auxdites actions dans les statuts de la Société reformulés.

Votes pour 79.96%

Votes contre 0%

Abstention 20.04%

Le vote en faveur de la résolution exigé étant exprimé, le Président déclare la résolution adoptée.

Sixième résolution

L'Assemblée décide, par les présentes d'approuver, (i) la création d'un compte de prime d'émission commun au titre de chaque classe d'actions de la Société, et (ii) la création d'un compte de prime d'émission au titre des Actions de Classe A, des Actions de Classe B, des Actions de Classe C1 et des Actions de Classe C2.

Votes pour 79.96%

Votes contre 0%

Abstention 20.04%

Le vote en faveur de la résolution exigé étant exprimé, le Président déclare la résolution adoptée.

Septième résolution

L'Assemblée décide, par les présentes, d'approuver la création d'un compte spécial de réserve de capitaux propres (compte 115 «apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») du plan comptable luxembourgeois tel que prévu par le Règlement grand-ducal du 10 juin 2009) au titre des Actions de Classe A, des Actions de Classe B, des Actions de Classe C1 et des Actions de Classe C2

Votes pour 79.96%

Votes contre 0%

Abstention 20.04%

Le vote en faveur de la résolution exigé étant exprimé, le Président déclare la résolution adoptée.

Huitième résolution

L'Assemblée décide d'approuver la complète modification et la refonte subséquentes des statuts de la Société (sans modification de la clause d'objet social) de sorte que les statuts prennent désormais la forme suivante, jointe au présent acte:

«I. Dénomination - Types d'actionnaires - Siège social - Objet - Durée»

Art. 1^{er}. Dénomination / Types d'actionnaires.

1.1. Le nom de la société en commandite par action est «Kleopatra Holdings 1» (la Société). La Société est une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

1.2. Les actionnaires de la Société sont (i) Kleopatra Holdings GP S.A., une société anonyme régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 168.839 (l'Actionnaire Commandité) et (ii) les actionnaires commanditaires au moment de la constitution de la Société et toute(s) personne(s) ou entité(s) qui deviendra/ont par la suite un actionnaire commanditaire (ensemble les Actionnaires Commanditaires).

1.3. L'Actionnaire Commandité est indéfiniment et solidairement responsable des engagements sociaux dans la mesure où ils ne peuvent pas être payés des deniers de la Société.

1.4. Les Actionnaires Commanditaires sont responsables dans la limite du montant en capital pour lequel ils se sont engagés à la souscription des actions.

1.5. L'Actionnaire Commandité et les Actionnaires Commanditaires sont ensemble désignés dans les Statuts comme étant les Actionnaires et individuellement comme un Actionnaire.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision de l'Actionnaire Commandité. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité. Lorsque l'Actionnaire Commandité estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par

souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. Etant entendu que la Société ne participera à aucune transaction dont la conséquence serait de l'impliquer dans une activité considérée comme une activité régulée du secteur financier, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. La Société peut émettre des bons de souscription (warrants) ou tout autre instrument permettant à son détenteur de souscrire à des actions de la Société.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

4.3. Plus précisément, en cas de mort, incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant l'Actionnaire Commandité d'agir en tant que gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance (comme défini à l'article 11.1) désigne un administrateur (qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire) qui fera les actes urgents et de simple administration, jusqu'à la réunion d'une Assemblée Générale comme défini à l'article 9.1. L'administrateur doit convoquer l'Assemblée Générale dans la quinzaine (15) de sa nomination. A l'Assemblée Générale, les actionnaires doivent nommer un actionnaire commandité en accord avec les conditions de présence et de majorité requises pour le changement des Statuts et sans l'accord de l'Actionnaire Commandité qui doit être remplacé. A défaut d'une telle nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social émis est fixé à cent soixante-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et cinquante centimes d'euro (EUR 177.998,50), représenté par des actions entièrement libérées, ayant toutes une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10) chacune, se composant comme suit:

a) un million sept cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatre (1.779.984) d'Actions de Classe A (les Actions de Classe A); et

b) une (1) Action de Commandité (l'Action de Commandité).

5.2. En sus du capital social souscrit, la Société dispose d'un capital autorisé de dix millions d'euros (EUR 10.000.000) qui se compose d'un maximum de:

a) soixante-dix millions (70.000.000) d'Actions de Classe A, d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10) chacune;

b) dix millions (10.000.000) d'Actions de Classe B, d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10) chacune (les Actions de Classe B);

c) dix millions (10.000.000) d'Actions de Classe C1, d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10) chacune (les Actions de Classe C1); et

d) dix millions (10.000.000) d'Actions de Classe C2, d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10) chacune (les Actions de Classe C2).

5.3. Les Actions de Classe A, les Actions de Classe B, les Actions de Classe C1, les Actions de Classe C2 et l'Action de Commandité, sont collectivement désignées les Actions et individuellement une Action.

5.4. Les Actions de Classe A sont identiques en tout point et ont un droit proportionnel au paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs affectés auxdites Actions de Classe A. Toutes les Actions de Classe A achetées ou acquises d'une autre manière par la Société, sont, si l'Actionnaire Commandité le décide, annulées ce qui aura pour effet de réduire le nombre d'Actions de Classe A.

5.5. Les Actions de Classe B sont identiques en tout point et ont un droit proportionnel au paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs affectés auxdites Actions de Classe B. Toutes les Actions de Classe B achetées ou acquises d'une

autre manière par la Société, sont, si l'Actionnaire Commandité le décide, annulées ce qui aura pour effet de réduire le nombre d'Actions de Classe B.

5.6. Les Actions de Classe C1 sont identiques en tout point et ont un droit proportionnel au paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs affectés auxdites Actions de Classe C1. Toutes les Actions de Classe C1 achetées ou acquises d'une autre manière par la Société, sont, si l'Actionnaire Commandité le décide, annulées ce qui aura pour effet de réduire le nombre d'Actions de Classe C1.

5.7. Les Actions de Classe C2 sont identiques en tout point et ont un droit proportionnel au paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs affectés auxdites Actions de Classe C2. Toutes les Actions de Classe C2 achetées ou acquises d'une autre manière par la Société, sont, si l'Actionnaire Commandité le décide, annulées ce qui aura pour effet de réduire le nombre d'Actions de Classe C2.

5.8. Toutes les Actions de Commandité sont identiques en tout point et ont un droit proportionnel au paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs affectés à ces Actions de Commandité.

5.9. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Les Actions de Commandité ne sont pas rachetables, ni convertibles en autre Actions.

5.10. L'Actionnaire Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte modifiant les Statuts établissant le présent capital autorisé, à:

a) augmenter le capital social existant à une ou plusieurs reprises, à hauteur et dans les limites du capital autorisé, par l'émission d'un maximum de chacune des nouvelles Actions ci-dessus listées, avec ou sans prime d'émission, contre paiement en numéraire ou en nature, ou de tout autre manière;

b) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des Actionnaires aux nouvelles Actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions; et

c) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registres des Actions de Classe A, des Actions de Classe B, des Actions de Classe C1, et des Actions de Classe C2, ainsi que les Statuts, en conséquence.

5.11. L'Actionnaire Commandité peut déléguer à toute personne valablement autorisée la mission d'accepter des souscriptions, et de percevoir les paiements contre les actions, représentant toute ou partie de l'émission des nouvelles actions en vertu du capital autorisé.

5.12. Le capital autorisé peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts prévues par ceux-ci ou par la Loi selon le cas.

5.13. En ce qui concerne chacune de classes d'Actions combinées, il est par les présentes créés (i) un compte de prime d'émission sur lequel sont affectés les fonds reçus en tant que prime d'émission, au fil du temps, ainsi que (ii) un compte spécial de réserve de capitaux propres sur lequel sont affectés les fonds reçus en tant qu'apports sans émission d'action, au fil du temps. A moins d'être précisé comme étant un apport à un compte particulier tels que précisé à l'article 5.14 ou 5.21 ci-dessous, tous les apports au compte de prime d'émission et au compte de réserve de capital spécial, sont affectés au compte prévu au présent article 5.13 et s'appliquent à toutes les Actions.

5.14. La Société peut maintenir un compte de prime d'émission spécial au titre des Actions de Classe A (le Compte de Prime d'Emission des Actions de Classe A), et il sera inscrit dans ledit compte le montant ou la valeur de toute prime d'émission libérée au titre des Actions de Classe A (la Prime d'Emission des Actions de Classe A). Les montants ainsi inscrits dans le Compte de Prime d'Emission des Actions de Classe A constitueront des réserves de la Société librement distribuables. La Prime d'Emission des Actions de Classe A et tout montant figurant dans le Compte de Prime d'Emission des Actions de Classe A, sous réserve de toute restriction contenue dans toute loi applicable uniquement, seront disponibles pour être distribués aux détenteurs des Actions de Classe A uniquement, comme cela est fixé par les présents Statuts.

5.15. La Société peut maintenir un compte de prime d'émission spécial au titre des Actions de Classe B (le Compte de Prime d'Emission des Actions de Classe B), et il sera inscrit dans ledit compte le montant ou la valeur de toute prime d'émission libérée au titre des Actions de Classe B (la Prime d'Emission des Actions de Classe B). Les montants ainsi inscrits dans le Compte de Prime d'Emission des Actions de Classe B constitueront des réserves de la Société librement distribuables. La Prime d'Emission des Actions de Classe B et tout montant figurant dans le Compte de Prime d'Emission des Actions de Classe B, sous réserve de toute restriction contenue dans toute loi applicable uniquement, seront disponibles pour être distribués aux détenteurs des Actions de Classe B uniquement, comme cela est fixé par les présents Statuts.

5.16. La Société peut maintenir un compte de prime d'émission spécial au titre des Actions de Classe C1 (le Compte de Prime d'Emission des Actions de Classe C1), et il sera inscrit dans ledit compte le montant ou la valeur de toute prime d'émission libérée au titre des Actions de Classe C1 (la Prime d'Emission des Actions de Classe C1). Les montants ainsi inscrits dans le Compte de Prime d'Emission des Actions de Classe C1 constitueront des réserves de la Société librement distribuables. La Prime d'Emission des Actions de Classe C1 et tout montant figurant dans le Compte de Prime d'Emission des Actions de Classe C1, sous réserve de toute restriction contenue dans toute loi applicable uniquement, seront disponibles pour être distribués aux détenteurs des Actions de Classe C1 uniquement, comme cela est fixé par les présents Statuts.

5.17. La Société peut maintenir un compte de prime d'émission spécial au titre des Actions de Classe C2 (le Compte de Prime d'Emission des Actions de Classe C2), et il sera inscrit dans ledit compte le montant ou la valeur de toute prime

d'émission libérée au titre des Actions de Classe C2 (la Prime d'Emission des Actions de Classe C2). Les montants ainsi inscrits dans le Compte de Prime d'Emission des Actions de Classe C2 constitueront des réserves de la Société librement distribuables. La Prime d'Emission des Actions de Classe C2 et tout montant figurant dans le Compte de Prime d'Emission des Actions de Classe C2, sous réserve de toute restriction contenue dans toute loi applicable uniquement, seront disponibles pour être distribués aux détenteurs des Actions de Classe C2 uniquement, comme cela est fixé par les présents Statuts.

5.18. La Société peut maintenir un compte spécial de réserve de capitaux propres (compte 115 «apport en capitaux propres non rémunérés par des titres» du Plan Comptable luxembourgeois prévu par le règlement Grand-Ducal du 10 juin 2009 (Compte 115)) au titre des Actions de Classe A (le Compte Spécial de Capitaux Propres de Classe A) et il sera inscrit dans ledit compte le montant ou la valeur de toute somme libérée au titre des Actions de Classe A autre que pour l'émission d'une action (les Capitaux Propres de Classe A). Les montants ainsi inscrits dans le Compte Spécial de Capitaux Propres de Classe A constitueront des réserves de la Société librement distribuables. Les Capitaux Propres de Classe A et tout montant figurant dans le Compte Spécial de Capitaux Propres de Classe A, sous réserve de toute restriction contenue dans toute loi applicable uniquement, seront disponibles pour être distribués aux détenteurs des Actions de Classe A uniquement, comme cela est fixé par les présents Statuts.

5.19. La Société peut maintenir un Compte 115 au titre des Actions de Classe B (le Compte Spécial de Capitaux Propres de Classe B) et il sera inscrit dans ledit compte le montant ou la valeur de toute somme libérée au titre des Actions de Classe B autre que pour l'émission d'une action (les Capitaux Propres de Classe B). Les montants ainsi inscrits dans le Compte Spécial de Capitaux Propres de Classe B constitueront des réserves de la Société librement distribuables. Les Capitaux Propres de Classe B et tout montant figurant dans le Compte Spécial de Capitaux Propres de Classe B, sous réserve de toute restriction contenue dans toute loi applicable uniquement, seront disponibles pour être distribués aux détenteurs des Actions de Classe B uniquement, comme cela est fixé par les présents Statuts.

5.20. La Société peut maintenir un Compte 115 au titre des Actions de Classe C1 (le Compte Spécial de Capitaux Propres de Classe C1) et il sera inscrit dans ledit compte le montant ou la valeur de toute somme libérée au titre des Actions de Classe C1 autre que pour l'émission d'une action (les Capitaux Propres de Classe C1). Les montants ainsi inscrits dans le Compte Spécial de Capitaux Propres de Classe C1 constitueront des réserves de la Société librement distribuables. Les Capitaux Propres de Classe C1 et tout montant figurant dans le Compte Spécial de Capitaux Propres de Classe C1, sous réserve de toute restriction contenue dans toute loi applicable uniquement, seront disponibles pour être distribués aux détenteurs des Actions de Classe C1 uniquement, comme cela est fixé par les présents Statuts.

5.21. La Société peut maintenir un Compte 115 au titre des Actions de Classe C2 (le Compte Spécial de Capitaux Propres de Classe C2) et il sera inscrit dans ledit compte le montant ou la valeur de toute somme libérée au titre des Actions de Classe C2 autre que pour l'émission d'une action (les Capitaux Propres de Classe C2). Les montants ainsi inscrits dans le Compte Spécial de Capitaux Propres de Classe C2 constitueront des réserves de la Société librement distribuables. Les Capitaux Propres de Classe C2 et tout montant figurant dans le Compte Spécial de Capitaux Propres de Classe C2, sous réserve de toute restriction contenue dans toute loi applicable uniquement, seront disponibles pour être distribués aux détenteurs des Actions de Classe C2 uniquement, comme cela est fixé par les présents Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions de la Société sont divisées en Actions de Classe A, Actions de Classe B, Actions de Classe C1, Actions de Classe C2 et une Action de Commandité.

6.2. La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action complète ou par fraction d'Action.

6.3. Sous réserve de toute stipulation prévue dans une convention de porteurs de titres éventuellement conclue dans le temps, entre autres, entre la Société et ses Actionnaires (une Convention des Porteurs de Titres), toutes les actions votent ensemble et chaque propriétaire d'actions peut voter comme il l'entend.

6.4. Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

6.5. Un registre des Actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Actionnaire.

6.6. Une cession d'Action s'opère par la mention sur le registre des Actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(ii) par un quelconque mandataire de la Société,

suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.7. Tout document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve de la cession. La Société peut signer un document attestant l'accord entre le cédant et le cessionnaire, pour le compte soit du cédant, soit du cessionnaire, si elle a été mandatée à cette fin en vertu d'une procuration donnée dans une Convention de Porteurs de Titres ou autre.

6.8. Toute cession d'Actions sera soumise (i) à toute restriction de cession prévue dans une Convention de Porteurs de Titres ou dans tout autre contrat conclu dans le temps par tous les actionnaires et la Société (à l'exclusion, par souci de clarté, des contrats de souscription d'action individuel) et (ii) à la notification de ces restrictions par le cédant au cessionnaire et à la Société.

6.9. La Société peut émettre des fractions d'Actions. Les fractions d'Actions auront proportionnellement les mêmes droits que les Actions, dans la mesure où le nombre de fractions d'Actions devra totaliser une Action entière ou plus pour pouvoir voter.

6.10. La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Gestion.

7.1. La Société est gérée par l'Actionnaire Commandité pour la durée de la Société, à moins que l'article 4.3. ne s'applique ou que l'Actionnaire Commandité ne démissionne ou ne soit révoqué pour cause légitime.

7.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux Actionnaires ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence de l'Actionnaire Commandité, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

7.3. Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par l'Actionnaire Commandité à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

7.4. L'Actionnaire Commandité peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs "officers" ou autres agents, agissant seuls ou conjointement.

7.5. Les transactions conclues par la Société qui sont en conflit avec l'intérêt de son Actionnaire Commandité doivent être signalées dans un procès-verbal. Cela ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Actionnaire Commandité ou tout autre «officer» de la Société soit intéressé dans la transaction, ou soit un membre du conseil d'administration, un actionnaire, un "officer" ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 8. Représentation.

8.1. La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature de l'Actionnaire Commandité.

8.2. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui l'Actionnaire Commandité a délégué des pouvoirs de signature spéciaux.

IV. Assemblées des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs et droits de vote.

9.1. Les résolutions des Actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des Actionnaires (chacune une Assemblée Générale).

9.2. Chaque action donne droit à un (1) vote pour tous les points sur lesquels les Actionnaire ont droit de vote.

Art. 10. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

10.1. Les Actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative de l'Actionnaire Commandité ou du Conseil de Surveillance. Les Actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

10.2. Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Actionnaires et à tous les obligataires (le cas échéant) au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

10.3. Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

10.4. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

10.5. Un Actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

10.6. Tout Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

10.7. Tout Actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis à cet effet par la Société. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les Actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il ne sera tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

10.8. Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix des Actionnaires exprimées lors d'une assemblée à laquelle la moitié des Actions est présente ou représentée et toutes les Actions de Commandité sont présentes ou représentées.

10.9. Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si (i) la moitié au moins du capital social est présente ou représentée, (ii) la moitié au moins des Actions de Classe A est présente ou représentée et (iii) l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées, lesquels doivent inclure l'approbation de l'Actionnaire Commandité, sauf précisé autrement par les Statuts. Si l'Actionnaire Commandité est révoqué pour cause légitime, aucun changement de l'article 1 des Statuts ne requiert l'approbation de l'Actionnaire Commandité.

10.10. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Actionnaire dans la Société exigent le consentement unanime des Actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

V. Contrôle - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 11. Conseil de Surveillance / Réviseurs d'entreprises.

11.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois (3) membres (le Conseil de Surveillance), qui ne doivent pas nécessairement être Actionnaires.

11.2. Quand la loi le requiert, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés qui remplaceront alors le Conseil de Surveillance.

11.3. L'Assemblée Générale nomme les membres du Conseil de Surveillance / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans, mais peut être renouvelé.

11.4. Le Conseil de Surveillance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

11.5. Le Conseil de Surveillance est convoqué par l'Actionnaire commandité ou par l'un de ses membres.

11.6. Il est donné à tous les membres du Conseil de Surveillance une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

11.7. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un membre du Conseil de Surveillance peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

11.8. Un membre du Conseil de Surveillance peut donner une procuration à tout autre membre afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Surveillance.

11.9. Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix exprimées. Si à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par le président, par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

11.10. Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

11.11. Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

11.12. Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent, à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) octobre et se termine trente (30) septembre de chaque année.

12.2. Chaque année, l'Actionnaire Commandité dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de(s) «officer(s)», de l'Actionnaire Commandité et des membres du Conseil de Surveillance envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, l'Actionnaire Commandité remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux membres du Conseil de Surveillance, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le dixième jour du mois d'octobre de chaque année à 16 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon la discrétion absolue de l'Actionnaire Commandité, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

13.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende (auquel cas l'approbation de l'Actionnaire Commandité est requise), l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

13.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par l'Actionnaire Commandité;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire; et

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par l'Actionnaire Commandité dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) le Conseil de Surveillance ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport adressé à l'Actionnaire Commandité qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

13.4. Lorsque la Société distribue en nature à ses actionnaires des valeurs mobilières, l'Actionnaire Commandité peut exiger comme condition à la distribution desdites valeurs mobilières que les actionnaires signent et remettent des documents que l'Actionnaire Commandité peut juger nécessaires ou appropriés pour assurer le respect des lois relatives aux valeurs mobilières de toute juridiction qui peuvent s'appliquer à la dite distribution, ainsi qu'à toute cession ultérieure des valeurs mobilières distribuées, et peut apposer les mentions appropriées sur les certificats représentant lesdites valeurs mobilières afin de refléter toute restriction de cession au regard desdites lois.

13.5. Nonobstant toute stipulation contraire contenue dans les présentes, la distribution de dividendes ou toute autre distribution réalisée par la Société, sera accomplie conformément à la Loi, aux stipulations relatives à la distribution contenues au sein de toute Convention des Porteurs de Titres et toujours, dans le respect du paiement en cascade spécifié au paragraphe VII des présents Statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

14.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux Actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux, et toujours dans le respect du paiement en cascade spécifié au paragraphe VII des présents Statuts.

VII. Paiement en cascade

15.1 Sous réserve de toute stipulation additionnelle convenue dans le cadre de toute Convention des Porteurs de Titres dans le temps, toutes les Distributions sont affectées entre les détenteurs d'Action sur une base pari passu (égalitaire) de sorte que:

(i) le détenteur de l'Action de Commandité reçoit un montant égal à la valeur nominale de l'Action de Commandité plus un euro;

(ii) les détenteurs des Actions de Classe A reçoivent un montant des Distributions Totales égal au Montant de Classe A, au prorata du nombre d'Actions de Classe A détenues par chacun d'eux à compter de la date de ladite Distribution;

(iii) les détenteurs des Actions de Classe B reçoivent un montant des Distributions Totales égal au Montant de Classe B, au prorata du nombre d'Actions de Classe B détenues par chacun d'eux à compter de la date de ladite Distribution;

(iv) les détenteurs des Actions de Classe C1 reçoivent un montant des Distributions Totales égal au Montant de Classe C1, au prorata du nombre d'Actions de Classe C1 détenues par chacun d'eux à compter de la date de ladite Distribution;

(v) les détenteurs des Actions de Classe C2 reçoivent un montant des Distributions Totales égal au Montant de Classe C2, au prorata du nombre d'Actions de Classe C2 détenues par chacun d'eux à compter de la date de ladite Distribution.

où:

Montant A-B signifie un montant égal au montant le moins élevé des montants suivants (i) le Produit Concerné; et (ii) EUR 599.500.000 (cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent mille euros);

Montant A-B-C1 signifie un montant égal au montant le moins élevé des montants suivants (A) la différence entre (i) le Produit Concerné et (ii) le Montant A-B; et (B) EUR 500.000.000 (cinq cent onze millions d'euros);

Montant A-B-C2 signifie un montant égal à la différence entre (i) le Produit Concerné et (ii) la somme du (x) Montant A-B plus (y) le Montant A-B-C1;

Distributions Totales signifie, à partir de toute date de fixation, sans double comptage, le montant total de toutes les Distributions réalisées par la Société à compter de ladite date, à l'exclusion (a) de toutes Distributions réalisées ou déclarées par la Société préalablement à la Date de Troisième A&R et (b) toutes Distributions réalisées par la Société au profit du détenteur de l'Action de Commandité;

Montant de Classe A est un montant égal à la différence entre (a) les Distributions Totales et (b) la somme des (i) Montant de Classe B, Montant de Classe C1 et Montant de Classe C2;

Frais de Classe A signifie un montant égal au montant le plus élevé des montants suivants (a) les frais et dépenses à la charge de la Société et de l'Actionnaire Commandité qui sont relatifs exclusivement à l'investissement au sein du Groupe par les détenteurs d'Actions de Classe A, tels qu'ils sont déterminés, de bonne foi, par le conseil d'administration de l'Actionnaire Commandité et (b) zéro;

Pourcentage de Classe B/A-B signifie un pourcentage égal au produit de (A) 100 multiplié par (B) le quotient du (i) nombre total d'Actions de Classe B émises et en circulation, divisé par (ii) la somme du nombre total d'Actions de Classe A et d'Actions de Classe B émises et en circulation;

Montant de Classe B est un montant égal à la somme des:

(A) montant égal au produit (x) du Pourcentage de Classe B/A-B, multiplié par (y) le Montant A-B;

(B) montant égal au produit (x) du Pourcentage de Classe B/A-B-C1, multiplié par (y) le Montant A-B-C1;

(C) montant égal au produit (x) du Pourcentage de Classe B/A-B-C2, multiplié par (y) le Montant A-B-C2;

(D) montant égal au produit (x) de la différence du (i) Pourcentage de Classe B/A-B et (ii) du Pourcentage de Classe B/A-B-C1, multiplié par (y) le Montant A-B-C1; et

(E) montant égal au produit (x) de la différence du (i) Pourcentage de Classe B/A-B et (ii) du Pourcentage de Classe B/A-B-C2, multiplié par (y) le Montant A-B-C2;

Pourcentage de Classe B/A-B-C1 signifie un pourcentage égal au produit de (A) 100 multiplié par (B) le quotient du (i) nombre total d'Actions de Classe B émises et en circulation, divisé par (ii) la somme du nombre total d'Actions de Classe A, d'Actions de Classe B et d'Actions de Classe C1 émises et en circulation;

Pourcentage de Classe B/A-B-C2 signifie un pourcentage égal au produit de (A) 100 multiplié par (B) le quotient du (i) nombre total d'Actions de Classe B émises et en circulation, divisé par (ii) la somme du nombre total d'Actions de Classe A, d'Actions de Classe B et d'Actions de Classe C2 émises et en circulation;

Montant de Classe C1 est un montant égal au produit (a) du Pourcentage de Classe C1, multiplié par (b) le Montant A-B-C1; et

Montant de Classe C2 est un montant égal au produit (a) du Pourcentage de Classe C2, multiplié par (b) le Montant A-B-C2;

Pourcentage de Classe C1 signifie un pourcentage égal au produit de (A) 100 multiplié par (B) le quotient du (i) nombre total d'Actions de Classe C1 émises et en circulation, divisé par (ii) la somme du nombre total d'Actions de Classe A, d'Actions de Classe B et d'Actions de Classe C1 émises et en circulation;

Pourcentage de Classe C2 signifie un pourcentage égal au produit de (A) 100 multiplié par (B) le quotient du (i) nombre total d'Actions de Classe C2 émises et en circulation, divisé par (ii) la somme du nombre total d'Actions de Classe A, d'Actions de Classe B et d'Actions de Classe C2 émises et en circulation;

Distribution signifie toute distribution, tout paiement ou remboursement réalisé par la Société au profit d'un actionnaire (directement ou indirectement) au titre des Actions, que ce soit en numéraire, sous la forme de biens, de valeurs mobilières, du boni de liquidation ou autrement, à la condition qu'aucun des cas ne soit considéré comme une Distribution aux fins de la présente définitions: (i) toute distribution relative à une recapitalisation ou échange des Actions, (ii) toute distribution relative à une participation aux dividendes ou à une scission, (iii) toute distribution relative à un exercice ou un échange d'Actions conformément aux conditions qui les gouvernent, et (iv) tout honoraire ou rémunération versé à un actionnaire en sa qualité d'employé, dirigeant (officer), consultant ou autre prestataire de services de l'Actionnaire Commandité, de la Société, ou de toute filiale du Groupe;

Groupe désigne l'Actionnaire Commandité, la Société ainsi que leurs filiales respectives dans le temps, à l'exclusion de tout Véhicule de Gestion de Mise en Commun (Management Pooling Vehicle) (le cas échéant), à la condition que, pour lever toute ambiguïté, le Trust TPEC ne soit pas considéré comme un membre du Groupe;

Véhicule de Gestion de Mise en Commun (Management Pooling Vehicle) désigne toute société (y compris toute filiale de l'Actionnaire Commandité et/ou de la Société) établi dans le cadre de l'émission de capital (management equity) au titre de tout plan d'intéressement à l'intention de la direction (management incentive plan);

Produit Concerné signifie la somme des (i) Distributions Totales; plus (ii) Produit VCPP; plus (iii) Frais de Classe A;

Date de Troisième A&R signifie la date de l'acte modifiant les Statuts à l'effet d'insérer le présent article VII;

Trust TPEC désigne le Kloeckner TPEC Trust;

VCPD signifie le programme d'intéressement (incentive programme) à l'intention des principaux dirigeants (senior executives) du Groupe tel qu'adopté par le conseil d'administration de l'Actionnaire Commandité; et

Produit VCPD signifie un montant égal au montant le plus élevé des montants suivants (a) tous les montants déclarés et payés par la Société ou l'une de ses affiliées aux participants du VCPD ultérieurement à la Date de Troisième A&R conformément aux conditions qui le gouvernent; et (b) zéro.

VIII. Dispositions générales

16.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil de Surveillance peuvent également être données par un membre conformément aux conditions acceptées par le Conseil de Surveillance;

16.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visio-conférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les Actionnaires.»

Votes pour 79.96%

Votes contre 0%

Abstention 20.04%

Le vote en faveur de la résolution exigé étant exprimé, le Président déclare la résolution adoptée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du document à voix haute, le notaire signe le présent acte avec les mandataires des parties comparantes.

Signé: Koczorowski, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31180. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2016053704/1155.

(160012757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Kale SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7475 Schoos, 16, rue de Rollingen.

R.C.S. Luxembourg E 1.865.

Procès-verbal de l'assemblée des associés du 04 janvier 2016

L'an deux-mille quinze, le 04 janvier 2016,

- Monsieur Guy KARIER, né le 07 juin 1954 à Luxembourg, demeurant à D-54675 Körperich, Sandenweg 5

- Madame Lucienne LEHNEN, née le 30 septembre 1956 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Körperich, Sandenweg 5

les associés de la société KALE SCI, Société Civile Immobilière

se sont réunis à D-54675 Körperich, Sandenweg 5 en assemblée.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guy KARIER, nommé

liquidateur. Sont présents:

- Monsieur Guy KARIER, né le 07 juin 1954 à Luxembourg, demeurant à D-54675 Körperich, Sandenweg 5 et son épouse

- Madame Lucienne LEHNEN, née le 30 septembre 1956 à Esch-sur-Alzette, demeurant à D-54675 Körperich, Sandenweg 5.

Soit au total les 2 uniques associés présents ou représentés, totalisant 100 parts sociales sur les 100 parts composant le capital.

L'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise;

Les associés déposent sur le bureau les documents suivants:

- les statuts de la société;

Première et seule résolution

Le liquidateur confirme ainsi la clôture définitive de la société au 31 décembre 2015.

Cette résolution mise en voix est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède, il a dressé le présent procès-verbal.

Lu, accepté et signé par l'assemblée des associés.

Etabli en double exemplaire à K rperich, le 04 janvier 2016 qu'en t te des pr sentes.

Guy KARIER / Lucienne LEHNEN.

R f rence de publication: 2016054422/31.

(160014268) D pos  au registre de commerce et des soci t s de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

KHDB Management S.A., Soci t  Anonyme.

Si ge social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 182.826.

—
EXTRACT

By decisions taken on 20 January 2016, the sole shareholder of the Company decided to:

1. Remove with immediate effect from their mandates of directors of the Company:

- Alain Goblet,
- Denis Van Den Bulke,
- Laurence Jacques.

2. Acknowledge that all the shares of the Company are owned by a sole shareholder and to confirm, as far as necessary, the appointment of Mr. Herwig De Bruyne as sole director of the Company until the general meeting of shareholders which will approve the annual accounts of the Company as at 31 December 2018.

3. Remove with immediate effect from its mandate of supervisory auditor (commissaire aux comptes) of the Company the company Arithmex.

4. Appoint the company Company Consultants S.  r.l., having its registered office at 44, rue Jean Marx, L-8250 Mamer, registered with the Register of commerce and companies of Luxembourg under number B.176990, as supervisory auditor (commissaire aux comptes) of the Company with immediate effect until the general meeting of shareholders which will approve the annual accounts of the Company as at 31 December 2018.

Suit la version fran aise du texte qui pr c de:

Par d cisions prises en date du 20 janvier 2016, l'actionnaire unique de la Soci t  a d cid  de:

1. R voquer avec effet imm diat les mandats d'administrateurs de la Soci t  de:

- Alain Goblet,
- Denis Van Den Bulke,
- Laurence Jacques.

2. Prendre acte du fait que toutes les actions de la Soci t  sont d tenues par un actionnaire unique et de confirmer, pour autant que de besoin, la nomination de Mr. Herwig De Bruyne en tant qu'administrateur unique de la Soci t  jusqu'  l'assemblée g n rale des actionnaires de la Soci t  qui approuvera les comptes annuels de la Soci t  au 31 d cembre 2018.

3. R voquer avec effet imm diat le mandat de commissaire aux comptes de la Soci t  de la soci t  Arithmex.

4. De nommer avec effet imm diat la soci t  Company Consultants S.  r.l.,  tablie et ayant son si ge social au 44, rue Jean Marx, L-8250 Mamer, immatricul e aupr s du registre de commerce et des soci t s de Luxembourg sous le num ro B.176990 au poste de commissaire aux comptes de la Soci t  jusqu'  l'assemblée g n rale des actionnaires de la Soci t  qui approuvera les comptes annuels de la Soci t  au 31 d cembre 2018.

Pour extrait conforme

Un mandataire

R f rence de publication: 2016054424/38.

(160013676) D pos  au registre de commerce et des soci t s de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Para Mies R.E. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 188.282.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2016.
Référence de publication: 2016054570/10.
(160013712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

ProLogis UK IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 69.901.

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of December.
Before us Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Prologis Holding XI (A) B.V., a company organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at 17, Gustav Mahlerplein, NL-1082 MS Amsterdam (The Netherlands), registered at the Chamber of Commerce of Amsterdam under the number 34188102,

duly represented by its managing director, Prologis Directorship II B.V., itself represented by its managing director, Mr Gerrit Jan MERKEERK, residing professionally in Luxembourg,

Such appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of "ProLogis UK IV S.à r.l.", a limited liability company, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 69.901 (the "Company")), incorporated under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed on the 10th day of April, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 577 of the 27th day of July, 1999, and whose articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on the 9th day of December, 2014, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 269 of the 3rd day of February, 2015, has required the undersigned notary to state its unique resolution as follows:

First Resolution

The sole shareholder resolves

- to reduce the Company's corporate capital by an amount of one million five hundred thousand pounds (GBP 1,500,000.-) to bring it from its current amount of one million five hundred and fifty thousand Pounds (GBP 1,550,000.-) to fifty thousand Pounds (GBP 50,000.-) divided into two thousand five hundred (2,500) shares with a nominal value of twenty Pounds (GBP 20.-) each, by way of redemption and cancellation of seventy five thousand (75,000) shares with a nominal value of twenty Pounds (GBP 20.-) each and repayment of one million five hundred thousand Pounds (GBP 1,500,000.-) to the sole shareholder Prologis Holding XI (A) B.V..

- to reduce the legal reserve of the Company by an amount of one hundred fifty thousand Pounds (GBP 150,000.-) in order to bring it from its current amount of one hundred fifty five thousand Pounds (GBP 155,000.-) down to five thousand Pounds (GBP 5,000.-) and repayment of one hundred fifty thousand Pounds (GBP 150,000.-) to the sole shareholder.

The repayments may, according to article 69 of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10th, 1915, as amended, only take place after any claims held by any eventual creditors against the Company have been fully reimbursed or retained.

The reimbursement of the amount of the share capital and legal reserve decrease will be settled by a repayment in cash to be realized as agreed between the Company and the sole shareholder.

Second Resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article 6. of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at fifty thousand Pounds (GBP 50,000.-) divided into two thousand five hundred (2,500) shares with a nominal value of twenty Pounds (GBP 20.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings."

Estimate of costs

The person appearing estimates the value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this deed at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Prologis Holding XI (A) B.V., une société existant sous la loi des Pays-Bas, ayant son siège social au 17, Gustav Mahlerplein, NL-1082 MS Amsterdam (Pays-Bas), immatriculée à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34188102,

Ici représentée par son directeur, la société Prologis Directorship II B.V., elle-même représentée par son directeur, Monsieur Gerrit Jan MERKEERK, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Laquelle société comparante, agissant en sa qualité d'associée unique de "ProLogis UK IV S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B (69.901) (la "Société"), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte notarié en date du 10 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 577 du 27 juillet 1999, et dont les statuts ont été modifiés par acte notarié en date du 19 décembre 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 269 du 3 février 2015, a requis le notaire soussigné de constater la résolution unique suivante:

Première Résolution

L'assemblée générale des associés décide de:

- réduire le capital social de la Société d'un montant de un million cinq cent mille Livres Sterling (GBP 1.500.000.-) de manière à le porter de son montant actuel de un million cinq cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 1.550.000.-), à cinquante mille Livres Sterling (GBP 50.000.-) divisé en deux mille cinq cents (2.500) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20.-) par voie de rachat et d'annulation de soixante-quinze mille (75.000) parts sociales et paiement de un million cinq cent mille Livres Sterling (GBP 1.500.000.-) à l'associé unique Prologis Holding XI (A) B.V..

- réduire la réserve légale de la Société d'un montant de cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 150.000.-) pour la ramener de son montant de cent cinquante cinq mille Livres Sterling (GBP 155.000.-) à cinq mille Livres Sterling (GBP 5.000.-) et paiement de cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 150.000.-) à l'associé unique Prologis Holding XI (A) B.V..

Lesdits remboursements ne pourront, conformément à l'article 69 de la loi modifiée des sociétés commerciales du 10 août 1915, s'effectuer qu'après que les dettes éventuelles de la société aient été remboursées ou dûment provisionnées.

Le remboursement du montant de la réduction de capital social et de la réserve légale sera réglé par paiement en espèces effectué comme convenu entre la Société et l'Associée Unique.

Deuxième Résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'assemblée générale des associés décide de modifier le premier alinéa de l'article 6. des Statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante mille Livres Sterling (GBP 50.000.-) divisé en deux mille cinq cent (2.500) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20.-). Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais

Le comparant évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette opération à mille euros (EUR 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. J. MERKEERK, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40755. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016054568/107.

(160013440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Brandenburg Properties 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 117.702.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-third day of December.

Before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains.

There appeared:

Brandenburg Properties S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under number 115636 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given on 22 December 2015,

said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted therewith to the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above, is the sole shareholder of "Brandenburg Properties 5 S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a notarial deed on the 5th of July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1696 of 12 Septembre 2006 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 117702.

The articles of the Company have been amended recently by a notarial deed dated 13 January 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1051 of 24 April 2014. The appearing party, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the financial year end of the Company from 31 March to 31 December so that the financial year will henceforth start on 1 January of each year and end on 31 December of the same year.

Consequently, the current financial year that started on 1 April 2015 will end on 31 December 2015 and the next financial year will begin on 1 January 2016 and end on 31 December 2016. Thereafter, the financial year of the Company will begin on 1 January of each year and end on 31 December of the same year.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend articles 16 and 17 of the articles of incorporation of the Company so that it now reads as follows:

" **Art. 16.** The Company's financial year begins on the 1st of January and closes on the 31st of December of each year."

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the Company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet".

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same proxyholder and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

Brandenburg Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 115636 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 décembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante, ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, est l'associé unique de "Brandenburg Properties 5 S. à r.l." (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 5 Juillet 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 117702, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1696 du 12 septembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notarié en date du 13 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1051 en date du 24 avril 2014.

L'Associée Unique, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la fin de l'année sociale de la Société du 31 mars au 31 décembre de sorte que l'exercice social commencera désormais le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

En conséquence, l'année sociale en cours qui a commencé le 1^{er} avril 2015 se terminera le 31 décembre 2015. La prochaine année sociale commencera le 1^{er} janvier 2016 pour terminer le 31 décembre 2016 et ensuite l'année sociale commencera le 1^{er} janvier de chaque année pour terminer le 31 décembre de la même année.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier les articles 16 et 17 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 16.** L'exercice social de la Société commencera le premier janvier prendra fin le trente et un décembre de chaque année».

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à mille deux cents euros (EUR 1.200).

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du mandataire de la comparante, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 31 décembre 2015. GAC/2015/12048. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054106/98.

(160013024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Bremner Fundamental Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 178.472.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of December.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to whom the present deed will remain.

APPEARED:

Bremner Fundamental GP Limited, incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at the offices of Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, Cayman Islands KYI-1104, registered under number MC-276822, acting as general partner of Bremner Fundamental Master Fund L.P., incorporated under the laws of Cayman Islands, registered at the offices of Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, Cayman Islands KYI-1104 under number MC-71467, (the Sole Shareholder),

duly represented by Mrs Rachida El Farhane, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal dated 22 December 2015.

The said proxy, signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

1. The Sole Shareholder holds all the shares of Bremner Fundamental Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B 178.472, incorporated under Luxembourg Laws, pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, dated June 27th, 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the Mémorial C) number 2082 on August 27th, 2013 (the Company).

2. The share capital of the Company is established at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

3. The Sole Shareholder hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect as from today;

4. The Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

5. Consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

6. The Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

7. The Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates up to the present day;

8. The books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1.200,-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearing party, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trente décembre

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), qui restera dépositaire des présentes.

A COMPARU

Bremner Fundamental GP Limited, une société incorporée sous les lois des îles Caïmans, ayant son siège social aux bureaux de Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Caïman, îles Caïmans KYI-1104, enregistrée sous le numéro MC-276822, agissant à titre de commandité du fonds Bremner Fundamental Master Fund L.P., incorporée sous les lois des îles Caïmans, enregistrée aux bureaux de Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Caïman, îles Caïmans KYI-1104 et sous le numéro MC-71467 (l'Associé Unique),

ici représentée par Rachida El Farhane, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 22 décembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales de Bremner Fundamental Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 178472, qui a été constituée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le Mémorial C) numéro 2082 du 27 août 2013 (la Société).

2. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille Dollars des États-Unis (USD 20,000.-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1) chacune.

3. Par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat

4. L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

5. La liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

6. La comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

7. La comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour;

8. Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège social de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom de famille, prénom, état civil et da résidence, elle a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: El Farhane, DELVAUX agissant en remplacement de GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/155. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054107/104.

(160014456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Exeter/GIC Investment HoldCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 198.280.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2016.
Référence de publication: 2016055025/10.
(160014133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Exeter/GIC Almere 1 (Netherlands) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 200.770.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2016.
Référence de publication: 2016055024/10.
(160013835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Episo 3 Blue Acht S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 192.767.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2016.
Référence de publication: 2016055040/10.
(160014103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Coster Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 97.222.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2016.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire
Référence de publication: 2016054988/14.
(160013983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Compagnie Financière de la Sûre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 59.512.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.
Référence de publication: 2016054980/10.
(160014226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

ColSilverbird A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 189.589.

In the year two thousand and sixteen, on the fifteenth day of the month of January;

Before Us Me Danielle KOLBACH, Civil Law Notary, residing in Redange/Attert (Grand Duchy of Luxembourg)

THERE APPEARED:

ColFin Silverbird Funding A LLC., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, registered with the Delaware Division of Corporations under number 5584124 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs. Christian DOSTERT, notary clerk, professionally residing in Redange/Attert, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the attorney-in-fact of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and be submitted to be filed with such deed to the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to record the following:

1. The company ColSilverbird A SARL, a private limited liability company (Société à Responsabilité Limitée), having its registered office at 121 avenue de la Faïencerie, L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 189589 (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary then in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated 13 August 2014 (the "Articles"), published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 2905 dated 13 October 2014.

2. The share capital of the Company currently amounts to GBP 12,000.- (twelve thousand Pounds Sterling), divided into 12,000 (twelve thousand) shares with a par value of GBP 1.- (one Pound Sterling) per share, fully paid up.

3. The appearing party is the sole shareholder of the Company (hereinafter the "Sole Shareholder") as holding the entire share capital of the Company and in this capacity, has full power and authority to take, under the present deed, the decisions relating to the following items:

1. Decision to change the object clause of the Company so that it shall read as follows:

“ **2. Corporate object.** The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests (in whatsoever form or other) in Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, shares, bonds, debentures, notes and other securities or financial or debt instruments of any kind and (iii) the ownership, development, management and disposal of a portfolio of any assets (including, apart from the assets referred to in (i) and (ii) above, patents or other intellectual property rights of any nature or origin).

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may enter into any type of loan agreement and it may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds (with or without security) including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

In addition, the Company may acquire, sell and manage real estate properties and real estate rights either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties and rights and all transactions incidental or relating thereto.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided they are incidental or conducive to the attainment of the Company's purpose described above.”; and

2. Miscellaneous.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the object clause of the Company so that it shall read as follows:

“ **2. Corporate Object.** The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests (in whatsoever form or other) in Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, shares, bonds, debentures, notes and other securities or financial or debt instruments of any kind and (iii) the ownership, development, management and disposal of a portfolio of any assets (including, apart from the assets referred to in (i) and (ii) above, patents or other intellectual property rights of any nature or origin).

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may enter into any type of loan agreement and it may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds (with or without security) including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

In addition, the Company may acquire, sell and manage real estate properties and real estate rights either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties and rights and all transactions incidental or relating thereto.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided they are incidental or conducive to the attainment of the Company's purpose described above.”

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Declaration

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange/Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the attorney-in-fact of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le quinzième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée;

A COMPARU:

ColFin Silverbird Funding A LLC., «a limited liability company», dont le siège social est situé au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington Delaware 19808 enregistrée auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 5584124, (l'Associé Unique),

représentée aux présentes par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, dûment représentée comme indiqué ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. La société ColSilverbird A SARL, société à responsabilité limitée, dont le siège social est 121 avenue de la Faïencerie L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.589 (la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, le 13 août 2014 (les «Statuts»), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2905 en date du 13 octobre 2014.

2. Le capital social de la Société s'élève actuellement à GBP 12.000,-(douze mille Livres Sterling), représenté par 12.000 (douze mille) parts sociales d'une valeur nominale unitaire de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune, entièrement libérées.

3. La partie comparante est l'associé unique de la Société (ci-après désigné l'«Associé Unique») comme détenant l'intégralité du capital social de la Société et a, en cette qualité, tous pouvoirs pour prendre, aux termes du présent acte, les décisions portant sur les points suivants:

1. Décision de modifier l'article définissant l'objet social de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **2. Objet social.** L'objet de la Société est (i) l'acquisition, la détention et la cession sous quelque forme que ce soit, de quelque façon que ce soit, que ce soit directement ou indirectement de, participations, droits et intérêts (sous quelque forme que ce soit) dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière, d'actions, d'obligations, de titres de dettes, billets à ordre ou autres titres ou instruments financiers ou de dette de quelque nature que ce soit, et (iii) la propriété, le développement, la gestion et la disposition d'un portefeuille d'actifs (y compris, en sus des actifs mentionnés en (i) et (ii) ci-dessus, les brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou de toute origine).

La Société peut emprunter sous toute forme, exceptée par voie d'offre au public. Elle peut conclure tout type de contrat de prêt et elle peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des obligations, des billets à ordre, et tout autre titre de dette ou de capital. Elle peut prêter des fonds (avec ou sans garantie) y compris, sans s'y limiter, les revenus de tout emprunt et/ou émission de titres, à ses filiales, sociétés affiliées et toutes autres sociétés. La Société peut également donner des garanties et gager, transférer, grever ou autrement créer et accorder une sureté sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, de manière générale, pour son propre bénéfice ou pour celui de toute autre société ou personne. Pour éviter tout doute, la Société ne peut exercer aucune activité régulée du secteur financier sans en avoir préalablement obtenu l'autorisation.

La Société peut conclure, exécuter, délivrer et réaliser tout échange (swap), contrat à terme (futures), contrat d'option (forwards), dérivés, options, rachat, prêt de titres et transactions similaires. La Société peut généralement utiliser toute technique et tout instrument relatif aux investissements en vue de leur gestion efficace, y compris, mais sans s'y limiter, des techniques et instruments destinés à la protéger contre le crédit, les changes monétaires, les risques de taux d'intérêt et tout autre risque.

De manière générale, la Société peut prendre toute mesure de contrôle et de supervision et mener toute opération, ou transaction qu'elle jugerait nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

En outre, la Société peut acquérir, vendre et gérer toute propriété immobilière et tous droits immobiliers que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et elle peut réaliser toutes opérations relatives à des propriétés immobilières et droits immobiliers et toutes les opérations qui leur sont accessoires ou connexes.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, qui est en rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui peut être favorable à son développement.

Les descriptions précédentes doivent être entendues largement et leur énumération n'est pas limitative. L'objet de la Société inclue toute opération ou accord conclu par la Société pour autant qu'il soit incident ou favorable à l'accomplissement de l'objet de la Société décrit ci-dessus.»; et

2. Divers.

En considération de ce qui précède, le Comparant requiert le notaire soussigné d'acter l'adoption, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, des résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article définissant l'objet social de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **2. Objet social.** L'objet de la Société est (i) l'acquisition, la détention et la cession sous quelque forme que ce soit, de quelque façon que ce soit, que ce soit directement ou indirectement de, participations, droits et intérêts (sous quelque forme que ce soit) dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière, d'actions, d'obligations, de titres de dettes, billets à ordre ou autres titres ou instruments financiers ou de dette de quelque nature que ce soit, et (iii) la propriété, le développement, la gestion et la disposition d'un portefeuille d'actifs (y compris, en sus des actifs mentionnés en (i) et (ii) ci-dessus, les brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou de toute origine).

La Société peut emprunter sous toute forme, exceptée par voie d'offre au public. Elle peut conclure tout type de contrat de prêt et elle peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des obligations, des billets à ordre, et tout autre titre de dette ou de capital. Elle peut prêter des fonds (avec ou sans garantie) y compris, sans s'y limiter, les revenus de tout emprunt et/ou émission de titres, à ses filiales, sociétés affiliées et toutes autres sociétés. La Société peut également donner

des garanties et gager, transférer, grever ou autrement créer et accorder une sûreté sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, de manière générale, pour son propre bénéfice ou pour celui de toute autre société ou personne. Pour éviter tout doute, la Société ne peut exercer aucune activité régulée du secteur financier sans en avoir préalablement obtenu l'autorisation.

La Société peut conclure, exécuter, délivrer et réaliser tout échange (swap), contrat à terme (futures), contrat d'option (forwards), dérivés, options, rachat, prêt de titres et transactions similaires. La Société peut généralement utiliser toute technique et tout instrument relatif aux investissements en vue de leur gestion efficace, y compris, mais sans s'y limiter, des techniques et instruments destinés à la protéger contre le crédit, les changes monétaires, les risques de taux d'intérêt et tout autre risque.

De manière générale, la Société peut prendre toute mesure de contrôle et de supervision et mener toute opération, ou transaction qu'elle jugerait nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

En outre, la Société peut acquérir, vendre et gérer toute propriété immobilière et tous droits immobiliers que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et elle peut réaliser toutes opérations relatives à des propriétés immobilières et droits immobiliers et toutes les opérations qui leur sont accessoires ou connexes.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, qui est en rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui peut être favorable à son développement.

Les descriptions précédentes doivent être entendues largement et leur énumération n'est pas limitative. L'objet de la Société inclue toute opération ou accord conclu par la Société pour autant qu'il soit incident ou favorable à l'accomplissement de l'objet de la Société décrit ci-dessus.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, les jours, mois et a en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en français suivi d'une version anglaise et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses noms, prénoms, statut civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. DOSTERT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 18 janvier 2016. Relation: DAC/2016/711. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carlo RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 22 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054933/204.

(160014700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

ColSilverbird A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 189.589.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2071 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016054934/9.

(160014709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

ColSilverbird B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 186.939.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2072 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016054936/9.

(160014744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

ContourGlobal Power Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 164.238.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of December.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.648 (hereafter “the Sole Shareholder”),

here represented by Ms Virginie PIERRU, notary clerk, with professional address in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That it is the current sole shareholder owning all the thirty-one thousand (31,000) issued shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, representing the total share capital of ContourGlobal Power Holdings S.A., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164.238, incorporated by a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 30 September 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3009 dated 8 December 2011. The articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 21 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 210 dated 23 January 2014 (the “Company”);

(ii) That it waives any prior convening notice right; and

(iii) That it has adopted the following resolutions:

First resolution

It is noted that the Sole Shareholder intends to use the United States dollar rather than the euro as currency of the Company's share capital, of the nominal value of the Company's issued shares as well as its functional currency, with effect as of 1 January 2015.

Considering the above, the Sole Shareholder hereby resolves to:

(i) change, with effect as of 1st January 2015, the currency of the share capital of the Company and of the shares issued by the Company, including the current share premium booked in the Company's books and records, from EUR to USD; and

(ii) convert, with effect as of 1st January 2015, the share capital of the Company from thirty-one thousand euros (EUR 31,000), divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, into thirty-seven thousand six hundred thirty-seven point ten United States dollars (USD 37,637.10), divided into three hundred seventy-six thousand three hundred seventy-one (376,371) shares with a nominal value of ten cents United States dollars (USD 0.10) each, using the EUR/USD exchange rate of USD 1.2141 for EUR 1 EUR as published by the European Central Bank on 31 December 2014 and to use the same exchange rate to convert the share premium currently booked in the books and records of the Company in euros.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder hereby resolves to amend article 5 of the Company's articles of association which shall then be read as follows:

“ **Art. 5.** The corporate capital is set at thirty-seven thousand six hundred thirty-seven point ten United States dollars (USD 37,637.10) divided into three hundred seventy-six thousand three hundred seventy-one (376,371) shares with a nominal value of ten cents United States dollar (USD 0.10) each.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from its current address in the municipality of Bertrange to the municipality of Luxembourg at 35-37 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 12 December 2015.

Fourth resolution

In order to reflect the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first and second sentence of article 2 of the Company's articles of association which shall then be read as follows:

“ **Art. 2.** The registered office of the Company is established in Luxembourg city. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg city by decision of the board of directors.”

Fifth resolution

In addition, the Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of Mr. Philippe van den AVENNE and Mr. Andrej GROSSMANN, as class B directors of the Company with effect as of 12 December 2015 as well as the resignation of Mr. Pieter Jan van der MEER as class B director of the Company with effect as of 27 March 2015 and to grant them full discharge (quitus as such term is understood under Luxembourg law) for the performance of their mandates as from their appointment up to an including their resignation dates, it being understood that such discharge shall be confirmed at the next annual general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts of the Company for the financial year that will end on 31 December 2015 (or, as the case may be, if no general meeting is organized, such discharge shall be confirmed at the time resolutions of the shareholders of the Company are signed for the purpose of approving the annual accounts of the Company for the financial year that will end on 31 December 2015).

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the number of managers to five (5) and approve the appointment of (i) Mrs Pinar YILDIZHAN, born in Kdz. Eregli, Turkey, on 29 April 1980, with professional address at 35-37, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, (ii) Inga ASTASHOVA, born in Istra, Moscow Region, Russia on 20 February 1973, with professional address at 35-37, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and (iii) Mrs Mathilde VICAT, born in Le Lamentin, France, on 25 April 1986, with professional address at 35-37, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as class B managers of the Company, with effect as of 12 December 2015 until the date of the approval of the annual accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2015.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onze décembre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 33 rue du Puits Romain L-8070 Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.648 (l'«Actionnaire Unique»),

ici représentée par Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, résidant professionnellement à Redange-sur-Attert, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) qu'elle est l'actionnaire unique actuelle détenant l'ensemble des trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, représentant l'entière du capital social de la société ContourGlobal Power Holdings S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.238, constituée par acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 30 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3009 daté du 8 décembre 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, du 21 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 210 daté du 23 janvier 2014 (la «Société»)

(ii) qu'elle a renoncé à tout droit de convocation préalable;

(iii) qu'elle a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est noté que l'Actionnaire Unique a maintenant l'intention d'utiliser le dollar américain plutôt que l'euro comme devise du capital social de la Société ainsi que pour la valeur nominale des parts sociales émises par la Société ainsi que comme devise de fonctionnement de la Société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2015.

En conséquence de ce qui précède, il est décidé de:

(i) changer, avec effet au 1^{er} janvier 2015, la devise du capital social de la Société et des parts sociales émises par la Société de l'EUR en USD, incluant la prime d'émission actuellement comptabilisée dans les livres et registres comptables de la Société; et

(ii) convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2015, le capital social de la Société de trente-et-un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, en trente-sept mille six cent trente-sept virgule dix dollars américains (USD 37.637,10), représenté par trois cent soixante-seize mille trois cent soixante-et-onze (376.371) actions d'une valeur nominale de zéro virgule dix dollar américain (USD 0,10) chacune, en utilisant le taux de change EUR/USD de USD 1,2141 pour EUR 1 tel que publié par la Banque centrale européenne le 31 décembre 2014 et en utilisant le même taux pour la conversion de la prime d'émission actuellement inscrite dans les livres et comptes de la Société en euros.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-sept mille six cent trente-sept virgule dix dollars américains (USD 37.637,10) représenté par trois cent soixante-seize mille trois cent soixante-et-onze (376.371) actions d'une valeur nominale de zéro virgule dix dollar américain (USD 0,10) chacune.»

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle située dans la commune de Bertrange à la commune de Luxembourg, au 35-37 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, avec effet au 12 décembre 2015.

Quatrième résolution

Afin de refléter la résolution précédente, l'Actionnaire Unique décide de modifier la première et seconde phrase de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration.»

Cinquième résolution

En outre, l'Actionnaire Unique décide de prendre acte de la démission de M. Philippe van den AVENNE et M. Andrej GROSSMANN, en tant qu'administrateurs de catégorie B de la Société, avec effet au 12 décembre 2015 ainsi que de la démission de Mr. Pieter Jan van der MEER en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société, avec effet au 27 mars 2015, et de leur donner décharge (quitus tel que ce terme est entendu en droit luxembourgeois) pour l'exercice de leurs mandats pendant la période courant à partir de leur nomination jusqu'à et incluant leur date de démission, sous la condition que la décharge soit confirmée lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clos au 31 décembre 2015 (ou, selon le cas, si aucune assemblée générale n'est organisée, cette décharge sera confirmée au moment où les résolutions des actionnaires de la Société seront signées afin d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clos au 31 décembre 2015).

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de changer le nombre de gérants à cinq (5) et d'approuver la nomination de (i) Mme Pinar YILDIZHAN, née à Kdz. Eregli, Turquie, le 29 avril 1980, ayant son adresse professionnelle au 35-37, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, (ii) Mme Inga ASTASHOVA, née à Moscou, Russie, le 20 février 1973, ayant son adresse professionnelle à 35-37, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et (iii) Mme Mathilde VICAT, née à Le Lamentin, France, le 25 avril 1986 ayant son adresse professionnelle à 35-37, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérants de catégorie B de la Société, avec effet au 12 décembre 2015 et jusqu'à la date d'approbation des comptes annuels de la Société pour l'exercice social clos au 31 décembre 2015.

DONT ACTE, passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 14 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21542. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016054939/166.

(160014418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

BRP Luxembourg Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 166.225.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2043 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016054913/9.

(160013851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Buro Center Kiem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3754 Rumelange, 15, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 59.197.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2016054915/12.

(160014580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

BV Acquisitions PS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 46.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 199.491.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of the month of December,

before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BV Acquisitions PS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S.) under number B 199.491 and having a share capital of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000.-) (the Company). The Company has been incorporated on July 29, 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2775 on October 8, 2015.

There appeared:

BV Acquisitions X Parent S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the R.C.S. under number B 178.543 and having a share capital of four hundred forty-one thousand seventy-one Euro and fifty cents (EUR 441,071.50),

here represented by Mrs. Khadigea Klingele, senior legal counsel, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy given under private seal on December 23, 2015,

(hereinafter the Sole Shareholder).

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty-one thousand United States Dollars (USD 31,000.-), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000.-), represented by one million five hundred thousand (1,500,000) Shares, each share having a par

value of one cent (USD 0.01) to forty-six thousand United States Dollars (USD 46,000,-) represented by four million six hundred thousand (4,600,000) shares, by way of the issue of three million one hundred thousand (3,100,000) new Shares, each share having a par value of one cent (USD 0.01) as well as the rights and obligations as set out in the articles of incorporation of the Company (the Articles);

2. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in item two (2) above by way of a payment in kind;

3. Subsequent amendment to article six (6) of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item two (2) above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration the newly issued Shares in the register of shareholders of the Company;

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First Resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increase the share capital of the Company by an amount of thirty-one thousand United States Dollars (USD 31,000,-), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000,-), represented by one million five hundred thousand (1,500,000) Shares, each share having a par value of one cent (USD 0.01) to forty-six thousand United States Dollars (USD 46,000,-) represented by four million six hundred thousand (4,600,000) shares, by way of the issue of three million one hundred thousand (3,100,000) new Shares (the New Issued Shares), each share having a par value of one cent (USD 0.01) as well as the rights and obligations as set out in the Articles.

Second Resolution:

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares that it subscribes to the New Issued Shares, each and fully pays up such shares by a contribution in kind consisting of a claim in an amount of three hundred ten thousand United States Dollars (USD 310,000,-) (the Claim).

The contribution in kind of the Claim to the Company is to be allocated as follows:

- Thirty-one thousand United States Dollars (USD 31,000) to the nominal share capital account of the Company; and
- Two hundred seventy-nine thousand United States Dollars (USD 279,000) to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claim is evidenced by a certificate issued on the date hereof, acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the Claim is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on generally accepted accounting principles, the Claim contributed to the Company is of at least three hundred ten thousand United States Dollars (USD 310,000,-) since the date of the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Claim contributed to the Company is freely transferable to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Claim to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Claim by the Sole Shareholder to the Company and upon the contribution of the Claim by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Claim which will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article six (6) of the Articles in order to reflect the above changes which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Share Capital.** The Company’s subscribed share capital is set at forty-six thousand United States Dollars (USD 46,000,-), represented by four million six hundred thousand (4,600,000) Shares all in registered form having a par value of one Dollar cent (USD 0.01).

The Company’s subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.”

Forth Resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued Shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the undersigned notary by her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre,

Par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BV Acquisitions PS S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés (R.C.S.) sous le numéro B 199.491, ayant un capital social de quinze mille dollars (USD 15.000,-) (la Société). La Société a été constituée le 29 juillet 2015 suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2775 le 8 Octobre 2015.

A comparu:

BV Acquisitions X Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du R.C.S. sous le numéro B 178.543 avec un capital social de quatre cent quarante et un mille soixante et onze euros et cinquante centimes (EUR 441.071,50),

ici représentée par Madame Khadigea Klingele, senior legal counsel, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 décembre 2015 à elle délivrée,

(l'Associé Unique).

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente et un mille dollars (USD 31.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quinze mille dollars (USD 15.000,-), représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales ayant une valeur d'un centime de dollar (USD 0,01) à quarante six mille dollars (USD 46.000,-) représenté par quatre million six cent mille (4.600.000) parts sociales, par l'émission de trois million cent mille (3.100.000) nouvelles parts sociales, ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de dollar (USD 0,01) par part sociale, avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société.

2. Souscription et libération de l'augmentation du capital social tel que décrite au point 1. ci-dessus par un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article six (6) des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital adoptée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente et un mille dollars (USD 31.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quinze mille dollars (USD 15.000,-), représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales ayant une valeur d'un centime de dollar (USD 0,01) à quarante six mille dollars (USD 46.000,-) représenté par quatre million six cent mille (4.600.000) parts sociales, par l'émission de trois million cent mille (3.100.000) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales), ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de dollar (USD 0,01) par part sociale, avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société.

Deuxième Résolution:

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital comme suit:

Souscription- Libération

L'Associé Unique déclare par la présente qu'il souscrit aux Nouvelles Parts Sociales et libère intégralement ces parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de trois cent dix mille dollars (USD 310.000,-) (la Créance).

L'apport en nature de la Créance à la Société sera alloué comme suivant:

- Trente-et-un mille dollars (USD 31.000,-) au compte du capital social nominal de la Société; et
- deux cent soixante-dix-neuf mille dollars (USD 279.000,-) au compte de prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est documentée par un certificat émis à la date des présentes et pris en considération et approuvé par la gérance de l'Associé Unique.

Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- la Créance est certaine, liquide et exigible à sa date d'effet sans déduction aucune;
- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, la Créance est d'au moins trois cent dix mille dollars (USD 310.000,-) et aucun changement matériel n'a eu lieu qui aurait pu déprécier la valeur de la contribution effectuée à la Société;
- la Créance contributive à la Société est librement cessible et n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit qui pourrait limiter sa cessibilité ou réduire sa valeur; et
- toutes les formalités requises pour la cession de la propriété légale de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique immédiatement après réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié certifiant la contribution de la créance à la Société par l'Associé Unique et à partir de l'apport de la Créance à la Société, la Société deviendra la seule propriétaire de la Créance qui sera éteinte par voie de confusion en application de l'article 1300 du Code Civil Luxembourgeois.

Troisième Résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article six (6) des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6 - Capital Social.** Le capital social est fixé à la somme de quarante six mille dollars (USD 46.000,-), représenté par quatre million six cent mille (4.600.000) parts sociales sous la forme nominative, d'une valeur nominale d'un centime de dollar (USD 0,01).

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à la suite d'une résolution adoptée en Assemblée Générale réunie selon les formes requises pour la modification des Statuts, comme prévues à l'article 11 ci-dessous.»

Quatrième Résolution:

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille Euros (EUR 2.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 6 janvier 2016. GAC/2016/191. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 22 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054916/204.

(160014719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

BOW Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 199.549.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2016054908/10.

(160014549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

BBA International Investments Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 72.091.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 06 novembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016054897/13.

(160014829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Euroports Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.473.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2016055057/10.

(160014228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Evermarj Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 163.459.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016055058/14.

(160014020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 82.355.

Les statuts coordonnés au 22 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2016055088/11.

(160013870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Episo 3 Tree Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 188.894.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055046/10.

(160014480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Exeter/GIC Investment HoldCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 198.280.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Exeter/GIC Investment Partnership S.C.Sp., a special limited partnership (société en commandite spéciale), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 196.244, acting through its general partner, EGIP GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 195.412,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on December 29th, 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Exeter/GIC Investment HoldCo 1 S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 198.280, and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated June 12th, 2015, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2238 (page 107379) on August 25th, 2015 (the "Company"). The Articles have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party representing the whole corporate capital of the Company requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10th, 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1), so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501), by creating and issuing one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1) (the "New Share"), such New Share having such rights and obligations as set forth in the Articles and being issued with a share premium of a total amount of four million four hundred and fifty-seven thousand five hundred and fifty-seven euro (EUR 4,457,557).

Subscription and payment

The New Share is subscribed and fully paid up by Exeter/GIC Investment Partnership S.C.Sp., prenamed, being the sole existing shareholder of the Company.

Such New Share is paid up by a contribution in kind consisting of an undisputed claim that Exeter/GIC Investment Partnership S.C.Sp. has against the Company of an amount of four million four hundred and fifty-seven thousand five hundred and fifty-eight euro (EUR 4,457,558).

The total contribution of four million four hundred and fifty-seven thousand five hundred and fifty-eight euro (EUR 4,457,558) for the New Share is allocated as follows:

- one euro (EUR 1) is allocated to the share capital of the Company; and
- four million four hundred and fifty-seven thousand five hundred and fifty-seven euro (EUR 4,457,557) are allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to amend article 5.1 of the Articles of the Company, in order to reflect the above decision, which shall henceforth be read as follows:

" 5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501) divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand seven hundred euro (EUR 3,700).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his/her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Exeter/GIC Investment Partnership S.C.Sp., une société en commandite spéciale, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.244, agissant par son gérant commandité, EGIP GPS à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12,500,- EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.412,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 29 décembre 2015.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Exeter/GIC Investment HoldCo 1 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.280, et constituée par un acte notarié du notaire soussigné, en date du 12 juin 2015, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2238 (page 107379) du 25 août 2015 (la "Société"). Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

La partie comparante, représentant l'ensemble du capital social de la Société requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lesquelles l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant d'un euro (1,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à douze mille cinq cent et un euros (12.501,- EUR), par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) (la "Nouvelle Part Sociale"), cette Nouvelle Part Sociale ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts, et étant émise avec une prime d'émission totale de quatre millions quatre cent cinquante-sept mille cinq cent cinquante-sept euros (4.457.557,- EUR).

Souscription et paiement

La Nouvelle Part Sociale est souscrite et entièrement libérée par Exeter/GIC Investment Partnership S.C.Sp., prénommé, le seul associé existant de la Société.

Telle Nouvelle Part Sociale a été payée par voie d'apport en nature consistant en une créance incontestée d'Exeter/GIC Investment Partnership S.C.Sp. contre la Société d'un montant de quatre millions quatre cent cinquante-sept mille cinq cent cinquante-huit euros (4.457.558,- EUR).

La contribution totale de quatre millions quatre cent cinquante-sept mille cinq cent cinquante-huit euros (4.457.558,- EUR) pour la Nouvelle Part Sociale est allouée comme suit:

- un euro (1,- EUR) est alloué au capital social de la Société; et
- quatre millions quatre cent cinquante-sept mille cinq cent cinquante-sept euros (4.457.557,- EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cette contribution a été présentée au notaire soussigné.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société, afin de refléter la décision précédente, qui se lira désormais comme suit:

" 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent et un euros (12.501,- EUR) représenté par douze mille cinq cent et une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment concerné des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément."

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ trois mille sept cents euros (3.700,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 8 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/517. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055026/141.

(160014134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Dundee International (Luxembourg) Investments 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.717.991,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 162.442.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of December.

before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg),

appeared the following:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at, 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, with a share capital of EUR 108,197,419 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160396 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, notary clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains, by virtue of proxy under private seal given on December 23, 2015.

Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration, after initialled "ne varietur" shall be annf the appearing party and by the undersigned notary.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Dundee International (Luxembourg) Investments 12 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of 12 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2339 of 30 September 2011, with a corporate capital of eight million seven hundred and seventeen thousand and nine hundred ninety euro (EUR 8,717,990.-), having its registered office at 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.442 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a deed of 11 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2640 of 29 October 2011.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.-), so as to raise it from its current amount of eight million seven hundred and seventeen thousand and nine hundred ninety euro (EUR 8,717,990.-), to an amount of eight million seven hundred seventeen thousand nine hundred ninety-one euro (EUR 8,717,991.-) by the issue of one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to be paid up in full.

Subscription / Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declared to subscribe to one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares of the Company and to fully pay such share together with a share premium of one million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 1,499,999.-) by a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company in the aggregate amount of one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000.-) (the "Receivable").

Following the Contribution in Kind, the Receivable will cease to exist and the Sole Shareholder will no longer have any claim against the Company with respect thereto (other than receiving the above mentioned subscribed share).

The Sole Shareholder further declared that there exists no impediment to the free transferability of the Receivable to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Receivable to the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

" **Art. 5.** The share capital of the Company is set at eight million seven hundred seventeen thousand nine hundred ninety-one euro (EUR 8,717,991.-) divided into eight million seven hundred seventeen thousand nine hundred ninety-one (8,717,991.-) shares with a par value of one euro (EUR 1) each."

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500).

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux milles quinze, le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 108.197.419,- et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160396 (l'«Associé Unique»),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 23 décembre 2015.

Ladite procuration, qui après avoir été signée ne varietur par la mandataire et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Dundee International (Luxembourg) Investments 12 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié du 12 juillet 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2332, du 30 septembre 2011, ayant un capital social de huit millions sept cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 8.717.990,-) ayant son siège social au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.442 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 11 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2638, du 29 octobre 2011.

Laquelle comparante, dûment représentée, en sa qualité d'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décida d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-), afin de l'augmenter de son montant actuel de huit millions sept cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 8.717.990,-) à un montant de huit millions sept cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze euros (EUR 8.717.991,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) et conférant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Dès lors, l'Associé Unique déclara souscrire à une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes, et de libérer entièrement cette nouvelle part sociale ainsi qu'une prime d'émission d'un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.499.999,-) par un apport en nature (l'«Apport en Nature») consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société, d'un montant d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) (la «Créance»).

Suite à l'Apport en Nature, la Créance cesse d'exister et l'Associé Unique libère et décharge irrévocablement la Société de toutes ses obligations et responsabilités envers l'Associé Unique en ce qui concerne la créance ainsi apportée.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, déclare qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de la Créance, et que la Créance est une créance certaine, et dûment exigible de l'Associé Unique. De plus, des instructions légitimes ont été données afin de procéder à toute notification, enregistrement ou autres formalités nécessaires afin d'exécuter le transfert de la Créance à la Société.

Deuxième résolution

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'Associé Unique décida de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui doit désormais se lire comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à huit millions sept cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze euros (EUR 8.717.991,-) divisé en huit millions sept cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze (EUR 8.717.991) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 6 janvier 2016. GAC/2016/194. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 22 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055003/125.

(160014739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Grohe Luxembourg Four S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 188.481.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2016055127/12.

(160014595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Grohe Luxembourg Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 127.674.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2016055128/12.

(160014597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.
